

# Le Reflet

de St-Liboire



● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●

## INVITATION SPÉCIALE

À TOUTE LA POPULATION DE SAINT-LIBOIRE



### LE HASARD SELON MARCEL

« La vie est comme une série de dominos.  
Un événement survient par hasard et toute notre vie déboile  
en fonction ou en réaction à cet événement »  
[www.marcel.ca](http://www.marcel.ca)

le 16 mai 2014 à 19 heures 30  
à la Salle des chevaliers de Colomb

Billet au coût de 10\$ en vente à la Municipalité, auprès des  
conseillers municipaux et à la Bibliothèque municipale.

## Conférence de Marcel Leboeuf

Voir article complet à l'intérieur

# LA VIE À ST-LIBOIRE

## AVRIL 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
20 AU 27 AVRIL			SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES	
Vendredi	25	19 h	Comité des Aînés BASEBALL - POCHEs	Domaine St-Liboire 123, rue Gabriel
Lundi	28	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » <b>Mieux jardiner avec les changements climatiques - Louis Saint-Hilaire</b>	Salle des Chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard Saint-Liboire

## MAI 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	6	20 h	Session du Conseil Municipal	Hôtel de Ville
12 AU 18 MAI			SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES	
Vendredi	9	19 h 30	Bingo Chevaliers de Colomb	Salle des Chevaliers de Colomb
Samedi	10	17 h 30	Souper spaghetti et soirée dansante	Salle des Chevaliers de Colomb <b>Voir article à l'intérieur</b>
Vendredi	16	19 h 30h	Conférence Marcel Leboeuf	Salle des Chevaliers de Colomb
17 - 18 - 19			VENTE DE GARAGE SANS PERMIS	
Lundi	19		FÊTE DES PATRIOTES	
Mardi	20	19 h	Début saison de pétanque	Terrain de pétanque <b>Coût 20 \$</b>
Vendredi	23	19 h	Coin des Zados (10 à 17 ans)	Hôtel de ville - Salle Jean XXIII <b>Soirée Fort Boyard - fin saison</b>
Lundi	26	19 h	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » <b>Assemblée générale et élections suivies de : Les graminées par Sandra Barone - Échanges entre les membres de plantes et de boutures identifiées.</b>	Salle Municipale 1384, rue Principale Saint-Valérien-de-Milton

## INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel : [admin@municipalite.st-liboire.qc.ca](mailto:admin@municipalite.st-liboire.qc.ca)

Site internet : [www.municipalite.st-liboire.qc.ca](http://www.municipalite.st-liboire.qc.ca)

### Hôtel de ville 450 793-2811

21, place Mauriac  
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

**Heures d'ouverture :** Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h  
Vendredi 8 h à 12 h – *Fermé en après-midi*

### Bibliothèque municipale 450 793-4751 [www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire](http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire)

Responsable : Madame Julie Girouard

**Heures d'ouverture :** Lundi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 18 h 30 à 20 h 30  
Mardi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30  
Mercredi 10 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30

### Loisirs de St-Liboire Inc. (450) 793-4825 Courriel : [loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca](mailto:loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca)

Site Internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Responsable : Francine Dion

**Heures d'ouverture :** Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

## MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Chabot, maire

Guylaine Morin  
Siège numéro 1

Johanne Grégoire  
Siège numéro 2

Yves Winter  
Siège numéro 3

Nadine Lavallée  
Siège numéro 4

Claude Vadnais  
Siège numéro 5

Nicolas Proulx  
Siège numéro 6

**Séances du Conseil** Premier mardi de chaque mois, 20 h. Exception en **janvier à 20 h 30;**  
au mois d'**avril** et au mois d'**août** le **2<sup>e</sup> mardi à 20 h.**

## EMPLOYÉES MUNICIPALES – ADMINISTRATION

M<sup>e</sup> Josée Vendette  
Directrice générale

Louise Rajotte  
Adjointe-administrative

Janie Rondeau  
Inspecteur en bâtiment

Monic Guérin  
Réceptionniste

Christiane Messier  
Secrétaire-réceptionniste

## EMPLOYÉS MUNICIPALS – TRAVAUX PUBLICS

Bruno Lessard  
Coordonnateur aux travaux publics  
450 278-2814

Michaël Bazinet  
Employé de voirie  
450 278-2811

Sébastien Roux  
Opérateur en traitement de l'eau  
450 278-2810

**Veillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 8 avril 2014, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

### **SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin et Nadine Lavallée.

Messieurs les Conseillers Yves Winter, Claude Vadnais et Nicolas Proulx.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot

Est également présente, M<sup>e</sup> Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente avec absence motivée : Madame Johanne Grégoire

### **CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE DU 69, RANG ST-GEORGES**

Tel que mentionné à l'avis public du 20 mars 2014, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la demande de dérogation mineure déposée relativement au 69, rang St-Georges à St-Liboire.

La directrice générale donne les informations pertinentes relatives à cette demande de dérogation mineure. Monsieur le Maire donne des explications additionnelles. Aucune question n'est posée.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire ouvre la session à 20 heures.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 72-04-14**

Attendu qu'un ordre du jour a été soumis aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 25 et 28, en amendant le point 26 pour y lire la patinoire au lieu des patinoires et en ajoutant les points **numéro 44 - Rapport des élus concernant certaines rencontres tenues en mars 2014 et numéro 46.1 – Remerciement de la Coopérative de Solidarité de Santé de Saint-Liboire**

L'ordre du jour se lit dorénavant comme suit :

#### **ORDRE DU JOUR**

Consultation publique – dérogation mineure du 69, rang St-Georges

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2014
4. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
5. Adoption des comptes payés en mars 2014
6. Adoption des comptes à payer

7. Embauche de monsieur Michaël Bazinet à titre de journalier aux travaux publics
8. Nomination de monsieur Sébastien Roux au poste d'opérateur usine de filtration et d'épuration et journalier
9. Autorisation d'organiser un cours de formation relatif à l'épandage des herbicides
10. Autorisation d'obtention d'un permis autorisant la municipalité de St-Liboire à acquérir et détenir des herbicides
11. Octroi des mandats relatifs à la réfection de la vieille partie de l'usine de traitement des eaux
12. Octroi des mandats relatifs aux travaux de branchement du puits numéro 4
13. Octroi des mandats relatifs à la réparation de la pompe du puits numéro 3
14. Ratification des achats de produits chimiques relatifs à l'opération de l'usine de traitement des eaux
15. Voirie – Octroi du mandat de nettoyage des postes de pompage
16. Désignation du président et vice-président du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Liboire
17. Avis de motion, dispense de lecture et adoption du premier projet de règlement numéro 86-97/58-14 amendant le règlement de zonage afin de modifier diverses dispositions
18. Avis de motion, dispense de lecture et adoption du premier projet de règlement numéro 86-97/59-14 amendant le règlement de zonage afin de permettre les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole
19. Avis de motion, dispense de lecture et adoption du premier projet de règlement numéro 86-97/60-14 amendant le règlement de zonage afin d'inclure les traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation
20. Demande d'approbation du plan relatif au projet de développement derrière la rue Quintal / dossier 115-0412
21. Demande de dérogation mineure – 69, rang St-Georges
22. Appui à la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. : lot : 1 346 347 ptie
23. Autorisation de signature – Entente d'entraide Saint-Dominique / Saint-Pie / Saint-Liboire / Saint-Valérien-de-Milton / Saint-Simon
24. Autorisation de signature – Entente service Première ligne
- ~~25. Avis de motion, dispense de lecture et adoption du premier projet de règlement G-200-2 concernant les fausses alarmes~~
26. Demande de paiement des frais relatifs à l'entretien **de la patinoire extérieure** / saison 2013-2014
27. Autorisation de signature – Protocole d'entente camp de jour
- ~~28. Amendement au recueil des conditions de travail du personnel~~
29. Dépôt des états financiers 2013
30. Désignation des transferts aux différentes réserves
31. Création d'un comité d'audit financier pour la Municipalité de Saint-Liboire
32. Remplacement des membres du conseil sortants au Comité d'équité salariale et aux comités de santé et sécurité au travail
33. Adoption des règles relatives au concours : Fleurons de Saint-Liboire
34. Appui à la FCM – modification du service postal
35. Adhésion entente cadre Gaz Métro
36. Autorisation de mandats ponctuels services d'ingénierie MRC des Maskoutains partie 8
37. Autorisation d'appel d'offres – Assurances collectives
38. Politique de la Famille – Mise à jour de la politique et des plans d'action
39. Appui FQM – renouvellement de l'entente de partenariat fiscal
40. Proclamation de la semaine nationale des dons d'organes - 20 au 27 avril 2014
41. Proclamation de la semaine québécoise des familles 2014 – 12 au 18 mai 2014
42. Autorisation de dépenses pour l'animation estivale du Parc des bénévoles
43. Demande d'aide financière :
  - a) Aucune
44. **Rapport des élus concernant certaines rencontres tenues en mars 2014**
45. Points d'information pour le conseil :
  - a) Rapport rencontre Sogetel – desserte
  - b) Régie des déchets - Rapport financier 2013 et revenus de quotes-parts 2013

- c) Communiqué CLD – Ouverture de marchés publics et recherche d'agriculteurs
  - d) Rapport 2013 installations septiques non vidangées
  - e) Programme 2014 de vidange des installations septiques
  - f) Procès-verbal du conseil d'administration de la MRC des Maskoutains du 19 mars 2014
  - g) Procès-verbal du comité administratif de la MRC des Maskoutains du 25 février 2014
  - h) Procès-verbal du Comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 5 mars 2014
  - i) Consignes de mise à jour des piscines
  - j) Liste des permis émis en mars 2014
  - k) Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2014
  - l) Rapport sur le suivi des requêtes et fixation d'un comité des travaux publics
  - m) Bilan au 31 mars 2014
  - n) Rapport budgétaire au 31 mars 2014
46. Divers
- 46.1 – Remerciement de la Coopérative de Solidarité de Santé de Saint-Liboire**
47. Période de questions concernant des sujets se rapportant à la Municipalité
48. Levée de la séance

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 73-04-14**

Attendu que tous les membres du conseil municipal présents lors de l'assemblée du 4 mars 2014 déclarent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;  
Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par monsieur Nicolas Proulx  
Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2014 tel que modifié.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ**

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

### **5. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS EN MARS 2014 RÉSOLUTION NUMÉRO 74-04-14**

Considérant la liste des comptes payés en mars 2014;  
Considérant que les fonds étaient disponibles pour pourvoir au paiement de ces comptes;  
Il est proposé par monsieur Claude Vadnais  
Appuyé par madame Guylaine Morin  
Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payés en mars, totalisant la somme de 96 761.77 \$ en plus des salaires versés de 46 857.37 \$ et d'en ratifier le paiement.

#### **FACTURES PAYÉES**

##### **ADMINISTRATION:**

Batteries Expert Acton	Piles	11,51 \$
Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
Buropro Citation	Tambour pour télécopieur	222,27 \$
Carrefour Action Mun.et Famille	Adhésion 2014	40,53 \$
Coopérative de Santé de St-Liboire	Aide financière	5 000,00 \$
Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - février	2 512,50 \$

Distribution DBC	Assces collectives - mars	2 556,85 \$
EBM (équip.de bur.montérégie)	Distribution du Reflet de mars	58,99 \$
Fédération qué. des municipalités	Frais de copie - février	162,41 \$
Fournitures de bureau Denis	Frais dicom de janvier	33,10 \$
Marché Sylvain Martel	Papeterie diverse	62,04 \$
Méga Copie	Produits nettoyants	2,86 \$
Ministre du Revenu du Québec	Edition du Reflet de mars	1 414,12 \$
MRC les Maskoutains	DAS - février 2014	8 031,62 \$
Petite caisse	Comité des bassins versants Delorme et Ferré	53,33 \$
Plomberie Chauffage St-Hyacinthe	Achats divers	118,25 \$
Produits Sanitaires RPS	Dégât d'eau dans la salle communautaire	435,23 \$
Receveur Général du Canada	Produits nettoyants	41,39 \$
	DAS - février 2014 (taux réduit)	2 748,77 \$
Sogetel	DAS - février 2014 (taux régulier)	325,38 \$
Vadnais Claude	Frais tél. - bureau municipal	484,85 \$
Vendette Josée	Fr. dépl. formation 25 fév. - CCU	28,00 \$
Ville de St-Hyacinthe	Remb.diner vér.comptable, papeterie, pellicules	214,98 \$
Visa (Soc.Canadienne des postes)	Frais d'adhésion 2014 à la cour municipale	886,17 \$
Visa (Soc.Assces auto. du Qc)	Frais pour lettres recommandées	94,48 \$
	Vérification de validité de 2 permis de conduire	3,20 \$

#### **BIBLIOTHEQUE:**

Editions Floraison (Les)	Livre	25,00 \$
Girouard Julie	Remboursement - achat de livres	307,34 \$
Presse Commerce	Abonnement annuel - revues	214,14 \$
Protégez-vous	Abonnement	52,89 \$
Sogetel	Frais tél. - Biblio	70,05 \$

#### **LOISIRS:**

Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement de mars	9 550,00 \$
--------------------	--------------------------------------	-------------

#### **SERVICE INCENDIE:**

Aréo Feu Ltée	Amplificateurs de voix et gants de désincarcération	6 165,77 \$
Atelier de soudure St-Liboire	Modifier emprise du tuyau de la pompe à eau-Dodge	437,30 \$
Batteries Expert Acton	Boîtes de piles	77,20 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaire	32,88 \$
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	232,60 \$
CMP Mayer inc.	Bottes, Eclétt, chapeaux et écussons	2 592,99 \$
Diesel Mobile 2000	Réparation camion Citerne Inter	958,96 \$
Educ Expert	1 <sup>er</sup> vers. formation pompier 1 - Alexandre Morier	2 526,00 \$
Extincteurs Milton	Recharge d'un extincteur	9,89 \$
Garage Luc Meunier	2 batteries et installation d'un throttle - mini-bus	574,88 \$
Ménard Yves	Remb. produits nettoyants - caserne	36,52 \$
MRC Les Maskoutains	Licence mobiles et portables	568,40 \$
R.G. Technilab	Frais d'étalonnage appareil multi-gaz	97,73 \$
Reliance Protectron inc.	Frais de surveillance - caserne	64,33 \$
Ressorts Maska	Réparations+ Inspections des véhicules incendie	1 462,18 \$
Soc. Assurance Auto du Qué.	Immatriculation véhicules incendie	6 180,06 \$
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,26 \$

#### **URBANISME:**

Bachand Martine	Fr. dépl. CPF - 22 janv, 26 fév, 15 mars	90,00 \$
-----------------	--	----------

Chagnon Jean-François	Fr. dépl. CPF - 26 fév, 15 mars	60,00 \$
Féd.Inter.Horticulture Ornementale	Dépliants - Je végétalise ma bande riveraine	15,18 \$
Forest Louis	Fr. dépl. CCU 12 fév, 17 mars, formation 25 fév.	88,00 \$
	Fr. dépl. CCU mai à sept.2013 (chèque égaré)	180,00 \$
Heine Pierre	Fr. dépl. CCU 17 mars	30,00 \$
Lépine Asselin Nancy	Fr. dépl. CPF - 22 janv, 15 mars	60,00 \$
Noël Ghislain	Fr. dépl. CCU - 12 fév, 17 mars	60,00 \$

### VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

1648-4404 Québec inc. (D. Labbé)	Suite demande d'autorisation CPTAQ - Puits # 4	471,40 \$
Atelier de soudure de St-Liboire	Modifier rampe à l'usine d'eau potable	13,85 \$
Atelier Paquette	Réparer appareil de levage - garage	62,09 \$
Bell Gaz Ltée	Chauffage - garage	1 482,67 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaires - voirie	188,27 \$
Brochu Michel	Remboursement d'un essuie-glace - Sterling	10,34 \$
Carrière d'Acton Vale	Abrasif	5 060,59 \$
Centre de rénovation A.L. inc.	Clés pour les puits et panneau de contrôle	25,87 \$
Chabot Nicol	Fr. dépl. - 2 usines	360,00 \$
Contrôle P.M. inc.	Problème avec train # 1 - eau potable	153,50 \$
CST Canada	Carburant	976,65 \$
Dion Gérard & Fils	Fusibles - usine eau potable	25,18 \$
Donais et Fils inc.	Matériel - garage	61,73 \$
Entreprises électriques A & R	Entretien lumières de rue	135,23 \$
Excavation Sylvain Plante	Transport d'abrasif	450,94 \$
Ferme Cerpajo inc.	Déneigement des rues - 3 <sup>e</sup> versement	6 467,34 \$
Flibotte Karine et Morin Patrick	Entretien de la croix - Rang St-Georges	100,00 \$
Groupe Cameron	Inspection de fév. - usine d'épuration	52,23 \$
Groupe Maska	Ajustement génératrice - eau potable	121,87 \$
Hydro-Québec	210 Route Quintal	96,39 \$
	Éclairage public	711,87 \$
	110 Terrasse Bagot	3 902,19 \$
Javel Bois-Francs	Chlore - aqueduc	531,18 \$
Laboratoires d'Analyses S.M.	Analyses eau potable et eaux usées	733,26 \$
Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants - garage et usine	5,75 \$
Pétroles Irving	Carburant	248,57 \$
Protectron Drummond	Retrait d'un utilisateur	86,23 \$
Régie Inter. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - février	6 788,61 \$
	Recyclage - février	1 961,37 \$
	Organique - février	1 079,19 \$
Ressorts Maska	Trouble électrique et fuite d'air - Sterling	710,14 \$
Roux Sébastien	Frais de dépl. - Salon TEQ à Québec - 12 mars	160,00 \$
	Remb.bidon d'analyse + Fr. dépl -caractérisation des puits	160,22 \$
Soc. Assurance Auto du Québec	Immatriculation véh. voirie et déneigement	3 556,32 \$
Société Coop. Ste-Hélène	Poches de calcium pour débloquer pluvial	321,70 \$
Sogetel	Frais tél. - garage municipal	134,20 \$
	Frais tél. - usine d'épuration	87,23 \$
	Frais tél - aqueduc	195,33 \$
Vendette Josée	Remb. papeterie, guenilles - usine filtration	196,45 \$
Wurth Canada Ltée	Dégraisseur - garage	280,47 \$

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS 96 761,77 \$**

Salaires versés Mars 46 857,37 \$

**6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER  
RÉSOLUTION NUMÉRO 75-04-14**

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée  
Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer totalisant 18 429.91 \$; d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

**FACTURES À PAYER**

**LOISIRS:**

Ville de St-Hyacinthe	Entente supralocal – 1 <sup>er</sup> versement	16 866.84 \$
-----------------------	--	--------------

**SERVICE INCENDIE:**

Aéro-feu	Vérification sur place des appareils respiratoires	1 563.07 \$
----------	--	-------------

<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>18 429.91 \$</b>
----------------------------------	--	---------------------

**7. EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHAËL BAZINET À TITRE DE JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 76-04-14**

Considérant l'offre d'emploi affichée, distribuée et publiée demandant des candidatures au poste de journalier aux travaux publics et opérateur pour les usines de filtration et d'épuration;

Considérant les curriculum vitae reçus;

Considérant les entrevues réalisées;

Considérant la formation et l'expérience des candidats;

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Michaël Bazinet au poste de journalier aux travaux publics au salaire de la grille salariale applicable, classe 4 ans et plus avec trois (3) semaines de vacances pour l'année 2014. Une période de probation telle que prévue au recueil des conditions de travail de la Municipalité de St-Liboire est applicable. Les autres conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail de la Municipalité lui seront applicables. Monsieur Bazinet sera inscrit, dès que possible, à la formation d'opérateur pour les usines de filtration et d'épuration et devra signer l'entente relative à la formation. Cette embauche est rétroactive au 18 mars 2014.

**8. NOMINATION DE MONSIEUR SÉBASTIEN ROUX AU POSTE D'OPÉRATEUR DE L'USINE DE FILTRATION ET D'ÉPURATION ET JOURNALIER  
RÉSOLUTION NUMÉRO 77-04-14**

Considérant que monsieur Roux a été embauché le 4 février dernier au poste de journalier et opérateur de l'usine de filtration et d'épuration en vertu de la résolution numéro 30-02-14;

Considérant la terminaison d'emploi de l'opérateur de l'usine de filtration et d'épuration et journalier;

Considérant que monsieur Roux devient la personne attitrée à l'opération de l'usine de filtration et d'épuration;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Sébastien Roux au poste d'opérateur de l'usine de filtration et d'épuration à compter du 7 avril 2014 et de lui octroyer le salaire de la grille salariale de ce poste, classe 0 - 1 an.

**9. AUTORISATION D'ORGANISER UN COURS DE FORMATION RELATIF À L'ÉPANDAGE DES HERBICIDES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 78-04-14**

Considérant que la Municipalité doit procéder annuellement à l'éradication des mauvaises herbes sur le pourtour des étangs aérés de l'usine d'épuration des eaux;

Considérant les coûts annuels relatifs à cette opération;

Considérant qu'il est possible et souhaitable de faire former nos employés pour pouvoir faire cette opération en régie interne;

Considérant les coûts relatifs à une telle formation, soit 1 000.00 \$ plus taxes par jour plus 100.00 \$ de frais de gestion par dossier d'employé ouvert et les frais d'examen;

Considérant qu'il serait intéressant d'offrir la formation au personnel des autres municipalités et d'ainsi partager les coûts de cette dernière;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à procéder à l'organisation de la formation en invitant les employés des autres municipalités; d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour l'organisation de ladite formation y compris le contrat à intervenir avec le formateur; d'autoriser le paiement des frais de la formation plus les frais de gestion des dossiers jusqu'à concurrence de 1 300.00 \$ plus les taxes applicables; d'autoriser la Directrice générale à acquitter les frais relatifs aux examens, s'il en est et d'inscrire les trois (3) employés à temps plein des travaux publics à ladite formation.

**10. AUTORISATION D'OBTENTION D'UN PERMIS AUTORISANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE À ACQUÉRIR ET DÉTENIR DES HERBICIDES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 79-04-14**

Considérant que la Municipalité fait former ses employés des travaux publics pour pouvoir procéder en régie interne à l'épandage d'herbicides au pourtour des étangs aérés;

Considérant que pour ce faire, la Municipalité doit acquérir des herbicides;

Considérant que la Municipalité doit détenir un permis à cet effet;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à faire les démarches, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution et à acquitter les frais relatifs à l'obtention de ce permis, le tout suivant les tarifs établis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

#### **11. OCTROI DES MANDATS RELATIFS À LA RÉFECTION DE LA VIEILLE PARTIE DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSOLUTION NUMÉRO 80-04-14**

Considérant que des travaux de mise à jour et d'amélioration doivent être exécutés dans la vieille partie de l'usine de traitement des eaux;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans un entretien préventif de l'usine et sont requis pour assurer la fourniture constante en eau potable et sécuriser le réseau de distribution;

Considérant que ces travaux sont souhaitables avant le branchement du puits numéro 4;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'autoriser les contrats suivants :

Achat de vannes	Les Contrôles Provan Ass. Inc.	5 310,00 \$	plus taxes
Achat de têtes de pompe (2)	Bisson Service	1 575,70 \$	plus taxes et transport chacune
Main d'œuvre et conception	M.E.R.	8 800,00 \$	plus taxes
Frais d'ingénierie	M.R.C. des Maskoutains	2 491,66 \$	plus taxes

Le tout suivant les soumissions reçues; d'autoriser la Directrice générale à octroyer le contrat au soumissionnaire reçu ou à défaut à un plus bas soumissionnaire que celui reçu, si une soumission est reçue avant la diffusion du présent procès-verbal; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **12. OCTROI DES MANDATS RELATIFS AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU PUIITS NUMÉRO 4 RÉSOLUTION NUMÉRO 81-04-14**

Considérant que la Municipalité a obtenu toutes les autorisations requises pour procéder au branchement du puits numéro 4;

Considérant que les plans relatifs aux travaux de branchement dudit puits doivent être finalisés;

Considérant que les travaux de branchement doivent se faire;

Considérant qu'il est pertinent d'introduire l'ingénieur de la MRC des Maskoutains au dossier pour que ce dernier puisse se familiariser avec l'usine et les travaux qui seront effectués;

Considérant que des travaux d'arpentage sont à venir pour préciser et définir l'assiette des branchements entre le puits et l'usine;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par madame Nadine Lavallée  
Et résolu à l'unanimité d'autoriser les contrats suivants :

- |   |   |
|---|---|
| - LNA Hydrogéologie                       | Poursuite du mandat déjà octroyé                        |
| - Consumaj Inc.                           | 18 800 \$ plus taxes                                    |
| - Daniel Labbé                            | taux horaire jusqu'à concurrence de 2 500 \$ plus taxes |
| - Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre  | taux horaire jusqu'à concurrence de 5 000 \$ plus taxes |
| - Frais ingénierie M.R.C. des Maskoutains | 6 000 \$ plus taxes                                     |

Le tout suivant les soumissions reçues; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

### **13. OCTROI DES MANDATS RELATIFS À LA RÉPARATION DE LA POMPE DU PUIS NUMÉRO 3 RÉSOLUTION 82-04-14**

Considérant que la pompe du puits numéro 3 doit être réparée;

Considérant que la pompe doit être retirée du puits pour ce faire;

Considérant la nécessité de procéder à cette réparation;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais  
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx  
Et résolu à l'unanimité d'autoriser Bisson Service à procéder à la réparation du puits numéro 3 suivant la soumission reçue et d'octroyer à ces fins, une somme de 4 841.60 \$ taxes incluses pour ce faire; d'autoriser le paiement des frais relatifs à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution y compris d'autoriser la Directrice générale à émettre un chèque directement à Service de grue Drummond pour le paiement de la partie du contrat les concernant en vertu de ladite soumission.

### **14. RATIFICATION DES ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES RELATIFS À L'OPÉRATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSOLUTION NUMÉRO 83-04-14**

Considérant que la Municipalité doit procéder à l'achat de produits chimiques pour opérer l'usine de traitement des eaux;

Considérant que ces achats devaient se faire avant la présente séance du conseil vu les inventaires;

Considérant que les prix obtenus sont valides pour l'année 2014;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à autoriser l'achat des produits chimiques suivants pour l'année 2014, sur démonstration du besoin pour opérer l'usine de traitement des eaux, à savoir :

- Achat d'hypochlorite de sodium	Chemco Inc.	1,68 \$ / kg
- Acide citrique	Chemco Inc.	3.75 \$ / 23 kg
- Bisulfite de sodium	Chemco Inc.	3,80 \$ / 25 kg
- Chlore	Javel Bois-francs	.44 \$ / litre
- Pax	Kemira	1,40 \$ / t.m.

Le tout suivant les soumissions reçues; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'achat de ces produits selon les budgets alloués; d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **15. VOIRIE – OCTROI DU MANDAT DE NETTOYAGE DES POSTES DE POMPAGE RÉSOLUTION NUMÉRO 84-04-14**

Considérant que les postes de pompage doivent être nettoyés;

Considérant les soumissions reçues pour ce faire;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx  
Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'autoriser Vacuum Drummond à procéder au nettoyage des postes de pompage suivant la soumission reçue; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **16. DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-14**

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont récemment suivi une formation portant spécifiquement sur le but des règlements discrétionnaires, le rôle de l'officier municipal, ce qu'est un Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), quel est son mandat et son fonctionnement, les règles d'équité procédurale ainsi que les critères d'analyse à considérer lors de dérogations mineures;

Considérant que dans le cadre de cette formation, le formateur a suggéré que le président et le vice-président du C.C.U. soient des conseillers de façon à permettre aux membres ne votant pas lors de la tenue du conseil municipal de se prononcer sur les dossiers;

Considérant que cette proposition reçoit l'aval de l'ensemble des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Yves Winter  
Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu de ratifier la nomination de monsieur Claude Vadnais à titre de président et de madame Johanne Grégoire à titre de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, le tout tel que décidé au sein dudit Comité en vertu de la résolution numéro CCU-667-14.

**17. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/58-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

Avis de motion est donné par monsieur Yves Winter, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 86-97/58-14 amendant le règlement de zonage afin de modifier diverses dispositions.

L'objet de ce règlement est d'insérer une définition du mot arbre, de modifier les conditions selon lesquelles l'abattage d'un arbre est autorisé et d'abroger la disposition relative à l'abattage d'arbres dans le noyau villageois. De plus, une spécification liée au commerce associable à l'habitation sera modifiée afin de permettre que l'usage soit exercé par l'occupant et un maximum de 2 employés. Les dispositions relatives aux constructions et usage permis dans les cours seront modifiées en ajoutant une spécification concernant les escaliers menant aux perrons, galeries et balcons, une spécification pour les cours avant secondaires et une spécification concernant les perrons, les galeries et balcons adjacents à une piscine. Les dispositions relatives au stationnement pour les usages résidentiels seront modifiées par l'ajout de deux situations dans lesquelles le stationnement est autorisé dans la partie de la marge avant située devant le bâtiment principal. Enfin, ce règlement modifiera la distance minimale entre toutes enseignes sur poteau quel que soit la propriété où elle est implantée et autorisera les commerces associables à l'habitation dans la zone H-15.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/58-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS  
RÉSOLUTION 86-04-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que certaines dispositions du règlement de zonage numéro 86-97 méritent d'être précisées;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié certaines problématiques et propose les modifications contenues dans ce règlement;

Considérant qu'il est à l'avantage de tous que la réglementation municipale soit la plus claire et compréhensible possible;

Considérant qu'un avis de motion vient d'être donné lors de la présente séance ordinaire;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée  
Appuyée par madame Guylaine Morin  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 86-97/58-14 amendant le règlement de zonage afin de modifier diverses dispositions.

De tenir une assemblée publique de consultation mardi, le 6 mai 2014, à 20 heures, à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**18. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/59-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES COURS D'ÉQUITATION DE FAÇON ACCESSOIRE À L'ÉLEVAGE DE CHEVAUX EN ZONE AGRICOLE**

Avis de motion est donné par monsieur Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 86-97/59-14 amendant le règlement de zonage afin de permettre les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole;

L'objet de ce règlement est d'intégrer une disposition afin de permettre les cours d'équitation comme usage accessoire à l'élevage de chevaux sur l'ensemble de la zone agricole.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/59-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES COURS D'ÉQUITATION DE FAÇON ACCESSOIRE À L'ÉLEVAGE DE CHEVAUX EN ZONE AGRICOLE  
RÉSOLUTION 87-04-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande afin d'autoriser les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole;

Considérant qu'il est essentiel de baliser les usages autres qu'agricoles en zone agricole;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge qu'il est important de valoriser et de faciliter ce type d'activité s'inscrivant dans le cadre d'activité favorisant la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant qu'un avis de motion vient d'être donné lors de la présente séance ordinaire;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais  
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 86-97/59-14 amendant le règlement de zonage afin de permettre les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole;

De tenir une assemblée publique de consultation mardi, le 6 mai 2014, à 20 heures, à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**19. AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/60-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE LES TRAITEURS DANS LA LISTE DES COMMERCES ASSOCIABLES À L'HABITATION**

Avis de motion est donné par madame Guylaine Morin , à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 86-97/60-14 amendant le règlement de zonage afin d'inclure les traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation;

L'objet de ce règlement est d'intégrer les services de traiteur dans la liste des commerces associables à l'habitation.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/60-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE LES TRAITEURS DANS LA LISTE DES COMMERCES ASSOCIABLES À L'HABITATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 88-04-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande afin d'autoriser les traiteurs dans la zone H-13;

Considérant que la zone H-13 est résidentielle et qu'il est important de préserver l'homogénéité de la zone;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme propose d'inclure les services de traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation;

Considérant que les commerces associables à l'habitation doivent respecter certaines balises qui contraignent l'expansion de ce type de commerce et les impacts sur le voisinage;

Considérant qu'un avis de motion vient d'être donné lors de la présente séance ordinaire;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur Yves Winter  
Appuyé par madame Nadine Lavallée  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 86-97/60-14 amendant le règlement de zonage afin d'inclure les traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation;

De tenir une assemblée publique de consultation mardi, le 6 mai 2014, à 20 heures, à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**20. DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN RELATIF AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT  
DERRIÈRE LA RUE QUINTAL / DOSSIER 115-0412  
RÉSOLUTION NUMÉRO 89-04-14**

Considérant qu'en 2012, le Comité consultatif d'urbanisme avait approuvé un projet de développement derrière la rue Quintal;

Considérant que ce projet avait été suspendu, d'un commun accord entre les parties, jusqu'au branchement du puits numéro 4;

Considérant que la Municipalité a obtenu les autorisations requises pour procéder au branchement du puits numéro 4;

Considérant que le promoteur a légèrement modifié le projet qu'il avait déposé en 2012 en retirant un lot du côté nord-est de la rue, agrandissant ainsi les lots 2, 3, 4, 5, 6 et 7;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du projet modifié lors de sa séance du 17 mars 2014 et recommande l'acceptation desdites modifications;

Considérant le nouveau plan projet de lotissement déposé;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais  
Appuyé par madame Guylaine Morin  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le plan projet de développement suivant les modifications déposées et d'autoriser le promoteur a déposé son plan de lotissement en vue de procéder à la vente de terrain et la construction de résidences dès le mois de juin 2014;

**21. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 69, RANG ST-GEORGES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 90-04-14**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par laquelle la demanderesse demande une dérogation mineure pour remplacer un bâtiment existant d'élevage porcin qui ne respecte pas les distances séparatrices relatives aux odeurs par une écurie;

Considérant que la nouvelle écurie ne respectera pas, elle non plus, les distances séparatrices relatives aux odeurs puisqu'elle sera située à environ 100 mètres d'une maison d'habitation tandis que le calcul des distances séparatrices requiert une distance minimale de 175,50 mètres;

Considérant que le lieu choisi est de moindre impact pour l'agriculture et l'environnement visuel de la propriété;

Considérant que l'impact relatif aux odeurs sera diminué par le changement d'élevage;

Considérant que l'élevage existant bénéficie de droits acquis par rapport aux distances séparatrices mais que l'élevage existant peut difficilement être transformé en écurie;

Considérant que le projet ne brise pas le cachet de la ferme et permet de conserver la végétation existante;

Considérant l'absence de préjudice causé au voisinage;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 mars 2014;

Considérant que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil ce jour suite à la publication d'un avis public à cet effet en date du 20 mars 2014;

Considérant qu'aucun citoyen n'a demandé à être entendu;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure, soit de permettre la modification de l'élevage et le remplacement d'un bâtiment d'élevage situé au 69, rang St-Georges malgré la dérogation aux distances séparatrices suivantes, à savoir :

L'unité d'élevage sera située à environ 100 mètres d'une maison d'habitation tandis que le calcul des distances séparatrices requiert une distance minimale de 175,50 mètres.

**22. APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (C.P.T.A.Q.) : LOT 1 346 347 PTIE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 91-04-14**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation déposée par madame Maryse Leblanc auprès de la C.P.T.A.Q. concernant le lot 1 346 347;

Considérant que cette demande vise à être autorisée à utiliser un puits existant, situé sur une propriété agricole contigüe à cette propriété à une fin résidentielle;

Considérant que cette demande est présentée afin d'établir une servitude de passage en faveur du lot 1 345 818 (lot de la résidence) pour l'installation et l'entretien du puits et des tuyaux reliant celui-ci à la résidence;

Considérant que d'un point de vue réglementaire, le projet est conforme au Règlement de zonage numéro 86-97 puisqu'il ne modifie pas l'usage du terrain en question;

Considérant l'absence de contravention à la réglementation municipale;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**23. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'ENTRAIDE SAINT-DOMINIQUE / SAINT-PIE / SAINT-LIBOIRE / SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON / SAINT-SIMON  
RÉSOLUTION NUMÉRO 92-04-14**

Considérant que plusieurs ententes d'aide mutuelle existent entre les services d'incendie de Saint-Dominique / Saint-Pie / Saint-Liboire / Saint-Valérien-de-Milton / Saint-Simon;

Considérant qu'il y a lieu de consigner toutes ces ententes dans une seule entente valide pour une période d'un an et renouvelable annuellement, à moins d'un avis écrit préalable de trois (3) mois;

Considérant que les Directeurs des services d'incendie concernés par l'entente se sont échangés l'entente et qu'ils la recommandent;

Considérant ladite entente;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le Maire, monsieur Denis Chabot et la Directrice générale, M<sup>e</sup> Josée Vendette, à signer ladite entente d'entraide suivant le projet déposé au soutien des présentes en prenant soin de faire modifier la couleur relative aux équipements détenus par la Municipalité de Saint-Liboire.

#### **24. AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE – LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE RÉSOLUTION NUMÉRO 93-04-14**

Considérant que la Municipalité a acquis en 2013, le logiciel Première ligne pour la gestion des interventions du Service de sécurité incendie;

Considérant que la Municipalité devait renouveler le service de soutien annuel pour l'année 2014;

Considérant que Première ligne a été vendue à PG Solutions et que la première facture de renouvellement du service de soutien annuel pour 2014 faisait état d'une augmentation de coûts de plus de 50 %;

Considérant que la Municipalité a manifesté son désaccord à une telle augmentation sans bonification des services offerts;

Considérant que plusieurs autres municipalités de la MRC des Maskoutains ont manifesté leurs désaccords;

Considérant que le Coordonnateur en sécurité incendie et civile de la MRC des Maskoutains a négocié les modalités de facturation du service de soutien annuel avec PG Solutions;

Considérant la proposition reçue de PG Solutions en date du 19 mars 2014;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à signer la proposition d'entente d'augmentation proposée par PG Solutions laquelle prévoit la facturation pour les cinq (5) prochaines années, à savoir :

2014 :	750.26 \$
2015 :	779.21 \$
2016 :	780.08 \$
2017 :	1 054.48 \$
2018 :	1 086.12 \$

D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

#### **25. AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT G-200-2 CONCERNANT LES FAUSSES ALARMES**

Ce point est reporté

**26. DEMANDE DE PAIEMENT DES FRAIS RELATIFS À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE / SAISON 2013-2014  
RÉSOLUTION 94-04-14**

Considérant l'entente existant entre la Municipalité de Saint-Liboire et les Loisirs St-Liboire concernant l'entretien de la patinoire extérieurs;

Considérant la demande de remboursement formulée par les Loisirs St-Liboire à ce titre;

Considérant les sommes allouées au budget 2014 au poste 02-701-50-970-02;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement aux Loisirs St-Liboire d'une somme de 2 500 \$ à titre de contribution à l'entretien de la patinoire extérieure pour la saison 2013-2014, le tout conformément au budget décrété à ces fins au poste budgétaire 02-701-50-970-02.

**27. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE CAMPS DE JOUR  
RÉSOLUTION 95-04-14**

Considérant que les services de camps de jour sont présentement offerts pour les jeunes d'âge scolaire 5 - 12 ans niveau primaire;

Considérant la demande d'accompagnement pour deux jeunes ayant un handicap et démontrant certaines difficultés d'adaptation et demandant des soins particuliers pour les activités offertes au camp de jour;

Considérant que ce type de clientèle exige des accompagnateurs spécialisés;

Considérant que suite aux irritants vécus par les intervenants, les parties ont convenu d'un protocole d'entente établissant les rôles et responsabilités de chacun des intervenants dans le projet d'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale;

Considérant que cette entente est recommandée par la gestionnaire du programme, la coordonnatrice en loisir des Loisirs St-Liboire, madame Francine Dion;

Considérant la contribution annuelle budgétée par la Municipalité de 1500 \$ par enfant tel que prévu au poste budgétaire 02-701-50-970-03;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'adhérer au protocole d'entente qui a été élaboré pour les territoires de la MRC des Maskoutains dans le but d'intégrer les enfants handicapés dans les programmes de camps de jour municipaux en période estivale; d'autoriser la Directrice générale ou la personne autorisée d'agir en son nom, à signer les documents requis pour adhérer à cette entente au nom de la Municipalité de St-Liboire;

De préciser que la contribution financière allouée par la Municipalité de St-Liboire pour l'intégration des enfants au camp de jour sera de 1 500 \$ par enfant pour l'année 2014.

**~~28. AMENDEMENT AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 96-04-14~~**

Ce point est retiré.

**29. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013  
RÉSOLUTION NUMÉRO 96-04-14**

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A., dépose le rapport financier annuel 2013 qui présente des revenus de 1 421 018 \$, des dépenses de 1 178 229 \$, des affectations de 793 585 \$, une appropriation du surplus accumulé de 0 \$ laissant un excédent des revenus sur les dépenses de 242 789 \$ portant ainsi le solde du surplus accumulé non-affecté à 502 556 \$ au 31 décembre 2013;

L'auditeur, monsieur André Brodeur, C.P.A. dépose également son rapport pour l'année 2013;

Compte tenu du mandat confié,

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à procéder au paiement des honoraires professionnels de l'auditeur, au montant de 6 750,00 \$ plus les taxes, soit une somme de 7 760,81 \$.

**30. DÉSIGNATION DES TRANSFERTS AUX DIFFÉRENTES RÉSERVES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 97-04-14**

Considérant les surplus pour l'année 2013 annoncés précédemment au montant 502 556 \$;

Considérant les affectations prévues au budget 2013;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale à procéder aux affectations suivantes, à savoir :

59-157-10	Fonds local – réfection de voies publiques	200 000 \$
59-141-49	Réserve pour la vidange des boues	10 000 \$
59-141-45	Réserve pour remplacement des membranes	10 000 \$

Laissant le surplus accumulé pour 2013 à une somme de 282 556 \$

**31. CRÉATION D'UN COMITÉ D'AUDIT FINANCIER POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 98-04-14**

Considérant la recommandation de l'auditeur à l'effet de procéder à la création d'un comité d'audit financier pour la Municipalité de Saint-Liboire;

Considérant la pertinence d'un tel comité;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination d'un comité d'audit financier pour la Municipalité de Saint-Liboire; de désigner monsieur le Maire Denis Chabot et messieurs les conseillers, Claude Vadnais et Nicolas Proulx pour constituer ledit comité d'audit.

De transmettre copie de ladite résolution à nos auditeurs.

**32. REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL SORTANTS AU COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE ET AUX COMITÉS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 99-04-14**

Considérant que le conseil municipal a procédé à la nomination des membres des différents comités ci-avant mentionnés le 4 juin 2013 par l'adoption des résolutions numéros 126-06-13 et 127-06-13;

Considérant que depuis, des élections ont été tenues;

Considérant que certains membres de ces comités ne siègent plus ou ne travaillent plus à la Municipalité;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité de nommer les membres suivants en remplacement des membres ci-après nommés :

**Comité équité salariale :**

Madame Johanne Grégoire en remplacement de madame Francine Lajoie

**Comité de santé et de sécurité au travail :**

Monsieur Sébastien Roux en remplacement de monsieur Nicol Chabot

Monsieur Nicolas Proulx en remplacement de monsieur Claude Beauregard

**33. ADOPTION DES RÈGLES RELATIVES AU CONCOURS : FLEURONS DE SAINT-LIBOIRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 100-04-14**

Considérant que la Municipalité de St-Liboire désire mettre en place un concours : Fleurons de Saint-Liboire afin d'inciter les citoyens de St-Liboire à enjoliver leurs propriétés et à être fiers de leur aménagement paysager;

Considérant que les règles proposées pour la tenue de ce concours;

Considérant le désir de la Municipalité de participer à la floraison du territoire liboirois;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'adopter les règles proposées au document joint aux présentes pour la tenue du concours : Fleurons de Saint-Liboire; d'affecter le budget adopté à ces fins audit concours; d'autoriser la Directrice générale à publiciser ledit concours et à signer tous les documents requis pour la tenue dudit concours.

**34. APPUI À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) – MODIFICATION DU SERVICE POSTAL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 101-04-14**

Considérant que Postes Canada a annoncé qu'il entend éliminer, dans un délai de cinq (5) ans, la distribution du courrier à domicile dans l'ensemble du pays, et que ce délai débute à la fin de l'année 2014;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est particulièrement préoccupée par la hausse des coûts des services postaux dans les zones rurales et éloignées et par les services reçus par la population qui comptent sur la livraison du courrier à domicile;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) rencontrera Postes Canada afin de discuter des ramifications de cette annonce et pour veiller à ce que les préoccupations des municipalités soient prises en compte pendant le processus;

Considérant que ce sujet préoccupe les élus de la Municipalité de St-Liboire;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans ses démarches auprès de Postes Canada pour veiller à ce que les préoccupations des municipalités soient prises en compte notamment quant au dossier de la distribution du courrier à domicile et que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour signifier notre appui.

### **35. ADHÉSION ENTENTE CADRE GAZ MÉTRO RÉSOLUTION NUMÉRO 102-04-14**

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Considérant que la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Considérant que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Considérant qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises; que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

**36. AUTORISATION DE MANDATS PONCTUELS SERVICES D'INGÉNIERIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – PARTIE 8  
RÉSOLUTION NUMÉRO 103-04-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adhéré au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains et qu'elle entend, au besoin, utiliser les services ponctuels d'un ingénieur;

Considérant qu'il peut être difficile de requérir préalablement un mandat et un estimé des coûts à chaque fois;

Considérant les coûts relatifs à l'utilisation d'un ingénieur, soit 65 \$ de l'heure plus des frais de gestion de 15 %;

Considérant la pertinence de faire valider certaines actions, notamment au niveau des travaux publics, par un ingénieur;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais  
Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité de permettre à la Directrice générale de requérir, au besoin, les services d'ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 selon la tarification déterminée par le règlement 12-363 de la MRC des Maskoutains, le tout selon les budgets alloués pour le type de travaux visés.

**37. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – ASSURANCES COLLECTIVES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 104-04-14**

Considérant la terminaison prochaine du contrat d'assurance collective offert aux employés de la Municipalité;

Considérant qu'il serait opportun de faire un appel d'offres pour renouveler ledit contrat d'assurance collectives en ajoutant un service d'aide aux employés;

Considérant que les protections offertes demeurent les mêmes à l'exception d'une augmentation des montants d'assurance vie pour les personnes à charge (conjoint 10 000 \$ au lieu de 5 000 \$ et enfants 5 000 \$ au lieu de 2 500 \$), l'inclusion d'un programme de prestation supplémentaire de chômage et la réduction de l'âge de terminaison de 75 ans à 70 ans;

Considérant qu'un mandat exclusif de service doit être octroyé à notre courtier Chapdelaine et Associés Inc., représentant des membres de la F.Q.M.;

Considérant qu'il serait approprié de procéder à cet appel d'offres pour une période de cinq (5) ans;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx  
Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité de désigner Chapdelaine et Associés comme étant la seule firme attitrée et autorisée à représenter la Municipalité de Saint-Liboire auprès des assureurs relativement à notre régime d'assurance collective et de mandater cette firme pour procéder à un appel d'offres pour les assurances collectives de nos employés comprenant les modifications suggérées et le programme d'aide aux employés; que les résultats de cet appel d'offres soient déposés devant le Conseil pour décision; (1000 pour l'ensemble)

**38. POLITIQUE DE LA FAMILLE – MISE À JOUR DE LA POLITIQUE ET DES PLANS D’ACTION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 105-04-14**

Considérant que la Politique de la famille de la MRC des Maskoutains a été adoptée en juin 2007;

Considérant qu’il est rendu nécessaire de procéder à sa mise à jour et produire de nouveaux plans d’action pour en assurer la mise en œuvre;

Considérant que la MRC des Maskoutains souhaite faire une demande de soutien financier et technique auprès du ministère de la Famille et des Aînés afin de permettre la réalisation du projet;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire est favorable au projet, estimant qu’il est opportun de poursuivre les actions en faveur de la famille sur le territoire maskoutain, et ce, autant au niveau local que régional;

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire travaille actuellement à la mise à jour de sa propre politique;

Il est proposé par monsieur Yves Winter  
Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l’unanimité de déclarer l’intérêt de la municipalité de Saint-Liboire à participer à la démarche de mise à jour de la Politique de la famille et des plans d’action qui en découlent ; d’autoriser la MRC des Maskoutains à déposer la demande d’aide financière collective, pour et au nom de la Municipalité, dans le cadre de la mise à jour de la Politique de la famille et des plans d’action qui en découlent, de même qu’à effectuer la coordination du projet et le soutien nécessaire aux collectivités locales dans sa mise en œuvre.

**39. APPUI FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) – RENOUVELLEMENT DE  
L’ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 106-04-14**

Considérant que l’entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à échéance à la fin de 2013;

Considérant que cette entente s’inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

Considérant qu’en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied afin d’évaluer les différentes composantes, les modifications et les bonifications à être apportées à l’entente ainsi que les modalités de répartition entre les municipalités;

Considérant qu’en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à une première proposition représentant 10 milliards;

Considérant que, pour les membres de la Fédération québécoise des municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

Considérant que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les impacts budgétaires des modifications comptables apportées au traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ), modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité de celles-ci, et ce, sans contrepartie adéquate;

Considérant le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux, de cette proposition fut une erreur;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la fédération;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de demander au nouveau gouvernement du Québec de procéder à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013; de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités.

**40. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DES DONNS D'ORGANES - 20 AU  
27 AVRIL 2014  
RÉSOLUTION NUMÉRO 107-04-14**

Considérant le contrat social 2010-2014 intervenu entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant Merci de signer pour la vie auprès de la population de la *MRC des Maskoutains*.

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 20 au 27 avril 2014;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 20 au 27 avril 2014 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de Saint-Liboire à l'importance de signer pour la vie.

**41. PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES 2014 – 12 AU 18 MAI 2014  
RÉSOLUTION NUMÉRO 108-04-14**

Considérant l'intérêt que porte la Municipalité de Saint-Liboire, les conseillers municipaux et l'administration municipale à l'importance des familles au sein du territoire liboirois;

Considérant que la Municipalité organise, par le biais de ses différents comités, plusieurs activités dédiées aux familles;

Considérant l'importance de souligner la semaine québécoise des familles;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 12 au 18 mai 2014 comme étant la semaine québécoise des familles.

**42. AUTORISATION DE DÉPENSES POUR L'ANIMATION ESTIVALE DU PARC DES BÉNÉVOLES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 109-04-14**

Considérant que le Parc des Bénévoles est presque complété;

Considérant la volonté du conseil d'animer ce parc pour et au bénéfice de la population de Saint-Liboire;

Considérant le budget adopté à ces fins;

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale, sur recommandation du Comité de la famille, à engager des artistes et fournir le matériel requis pour animer ledit Parc des Bénévoles pendant la saison estivale 2014 et cela, à partir du budget adopté à ces fins au poste budgétaire dédié au Comité de la famille 02-190-00970-07 jusqu'à concurrence de 1 200 \$ plus les taxes applicables;

#### **43. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :**

- a. Aucune

#### **44. RAPPORT DES ÉLUS CONCERNANT CERTAINES RENCONTRES TENUES EN MARS 2014**

##### **Madame Guylaine Morin fait rapport :**

Comité de la rivière noire : Les caisses ont refusées de faire droit aux demandes de subvention formulées puisque les projets dudit comité n'entrent pas dans leurs plans de commandite. D'autres subventions ont été demandées, le comité est en attente de réponses. Une randonnée des bénévoles sera organisée sur la rivière noire pour cibler les problématiques des rives de la rivière noire.

Une conférence sur la stabilisation des rives sera possiblement offerte aux cours des prochains mois aux riverains. Monsieur Ménard, qui a démissionné a été remplacé par monsieur Jean-Guy Jacques de St-Valérien.

Une réunion du comité de la parade de Noël a eu lieu le 7 avril dernier. Un bilan financier sera déposé à la prochaine réunion qui se tiendra le 12 mai à 18h30. Les membres des comités ont été nommés et une résolution du conseil ratifiera leurs nominations.

##### **Madame Johanne Grégoire fait rapport :**

Madame Grégoire étant absente, aucun rapport n'est effectué.

##### **Monsieur Yves Winter fait rapport :**

Une rencontre de la Politique de la famille s'est tenue le 15 mars dernier à laquelle était invité tous les représentants des organismes. Plus de trente personnes étaient présentes et cette rencontre a permis au Comité de recueillir les besoins et attentes de chacun dans le but de s'outiller adéquatement avant de poursuivre l'élaboration de la Politique de la famille et son plan d'action.

Une rencontre a, par la suite, eu lieu le 31 mars pour démarrer le plan d'action. Une rencontre sera tenue le 3<sup>e</sup> lundi de chaque mois afin de marquer le progrès dans ce dossier et doter la Municipalité d'une Politique de la famille et d'un plan d'action révisés.

Le comité de pilotage MADA s'est rendu à Racine le 31 mars pour visiter la coopérative d'habitation et de solidarité pour aînés, La Brunante. Il s'agit d'une très belle démarche citoyenne pour offrir un milieu de vie adaptée aux besoins locaux des aînés.

Une rencontre du comité de pilotage MADA se tiendra le 9 avril prochain à 19 heures.

Le comité de St-Liboire en Fête poursuit l'organisation de St-Liboire en Fête qui se tiendra les 28 et 29 juin prochain. De belles activités sont à prévoir.

**Monsieur Nicolas Proulx fait rapport :**

Le 11 mars dernier, monsieur Proulx a rencontré le coordonnateur incendie et sécurité civile de la MRC des Maskoutains pour prendre connaissance des obligations découlant du schéma de risques et des actions à prendre pour les réaliser. Des membres cadres du service d'incendie étaient également présents. Une prochaine rencontre sera fixée sous peu.

Le 19 mars dernier, monsieur Proulx a assisté à une rencontre concernant le programme sports-études et persévérance. Le but de la rencontre était de discuter de la viabilité du programme et d'étudier les sources de financement possibles pour assurer la pérennité du programme.

**Monsieur Claude Vadnais fait rapport :**

Aucun rapport n'est fait.

**Madame Nadine Lavallée fait rapport :**

Aucun rapport n'est fait.

**Monsieur Denis Chabot fait rapport :**

Le 12 mars dernier, monsieur Chabot a assisté à la réunion de la MRC des Maskoutains. Lors de cette rencontre, il a été fait rapport du suivi du budget du CLD et le conseil a procédé à la nomination de membres. Plusieurs discussions et présentations ont eu lieu concernant le projet « Image de marque » mis de l'avant par la MRC des Maskoutains. Une conférence de presse aura lieu le 6 mai 2014 à 11 heures au Parc des Salines.

Le conseil a également procédé à l'adoption des modifications au règlement G-200 concernant les fausses alarmes. Dorénavant, un constat sera émis dès la première fausse alarme.

Le 20 mars dernier, monsieur Chabot a également assisté à l'assemblée générale de Forum 20-20. Le conseil a annoncé un déficit d'opération pour l'année 2013 de 90 000 \$ lequel sera épongé par les surplus antérieurs. Des remises en questions sur certaines activités et leurs gratuités ont eu lieu.

Le 20 mars 2014, il a également assisté à l'assemblée générale de l'OBV de la Yamaska.

Le 26 mars dernier, il a assisté à l'assemblée annuelle du CLD où fut déposé le bilan annuel.

Monsieur Chabot profite de cette occasion pour informer les citoyens qu'ils recevront, au cours des prochains jours, une lettre d'Hydro-Québec annonçant le remplacement de leur compteur par des compteurs intelligents. Des dépliants seront joints à l'envoi de même que les coordonnées du centre d'information d'Hydro-Québec. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Hydro-Québec qui vous informera.

**45. POINTS D'INFORMATION POUR LE CONSEIL :**

La directrice générale dépose les documents suivants :

- a. Rapport rencontre Sogetel – desserte
- b. Régie des déchets - Rapport financier 2013 et revenus de quotes-parts 2013
- c. Communiqué CLD – Ouverture de marchés publics et recherche d'agriculteurs
- d. Rapport 2013 installations septiques non vidangées

- e. Programme 2014 de vidange des installations septiques
- f. Procès-verbal du conseil d'administration de la MRC des Maskoutains du 19 mars 2014
- g. Procès-verbal du comité administratif de la MRC des Maskoutains du 25 février 2014
- h. Procès-verbal du Comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 5 mars 2014
- i. Consignes de mise à jour des piscines
- j. Liste des permis émis en mars 2014
- k. Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de mars 2014
- l. Rapport sur le suivi des requêtes et fixation d'un comité des travaux publics
- m. Bilan au 31 mars 2014
- n. Rapport budgétaire au 31 mars 2014

## **46. DIVERS**

### **46.1 REMERCIEMENT DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ SAINT-LIBOIRE**

Le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité de Santé de Saint-Liboire remercie le conseil municipal pour son aide financière.

## **47. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ**

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

## **48. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NUMÉRO 110-04-14**

Il est proposé par madame Guylaine Morin  
Appuyée par monsieur Claude Vadnais  
Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 08.

*Note : Veuillez noter que ce procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 mai 2014.*

***LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

***AURA LIEU***

***MARDI LE 6 MAI 2014 À 20 HEURES***

***Bienvenue à tous!***

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation – Modification au règlement de zonage

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/58-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier diverses dispositions».

Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 08 avril 2014 et il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement est d'insérer une définition du mot arbre, de modifier les conditions selon lesquelles l'abattage d'un arbre est autorisé et d'abroger la disposition relative à l'abattage d'arbres dans le noyau villageois. De plus, une spécification liée au commerce associable à l'habitation sera modifiée afin de permettre que l'usage soit exercé par l'occupant et un maximum de 2 employés. Les dispositions relatives aux constructions et usage permis dans les cours seront modifiées en ajoutant une spécification concernant les escaliers menant aux perrons, galeries et balcons, une spécification pour les cours avant secondaire et une spécification concernant les perrons, les galeries et balcons adjacent à une piscine. Les dispositions relatives au stationnement pour les usages résidentiels seront modifiées par l'ajout de deux situations dans lesquelles le stationnement est autorisé dans la partie de la marge avant située devant le bâtiment principal. Enfin, ce règlement modifiera la distance minimale entre toutes enseigne sur poteau quelque soit la propriété où elle est implantée et autorisera les commerces associable à l'habitation dans la zone H-15.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 6 mai 2014, à 20 heures**, à la salle du Conseil située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet seront entendus.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ à Saint-Liboire, ce 09 avril 2014**



**Me Josée Vendette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation – Modification au règlement de zonage

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/59-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES COURS D'ÉQUITATION DE FAÇON ACCESSOIRE À L'ÉLEVAGE DE CHEVAUX EN ZONE AGRICOLE**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de permettre les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole».

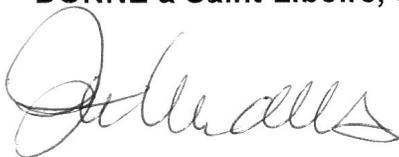
Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 08 avril 2014 et il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement est d'intégrer une disposition afin de permettre les cours d'équitation comme usage accessoire à l'élevage de chevaux sur l'ensemble de la zone agricole.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 6 mai 2014, à 20 heures**, à la salle du Conseil située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet seront entendus.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne intéressée peut donc en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal.

**DONNÉ à Saint-Liboire, ce 09 avril 2014**



**Me Josée Vendette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

## AVIS PUBLIC

### **Assemblée publique de consultation – Modification au règlement de zonage**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/60-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE LES TRAITEURS DANS LA LISTE DES COMMERCES ASSOCIABLE À L'HABITATION**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'inclure les services de traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation».

Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 08 avril 2014 et il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement est d'intégrer les services de traiteur dans la liste des commerces associables à l'habitation.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 6 mai 2014, à 20 heures**, à la salle du Conseil située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet seront entendus.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne intéressée peut donc en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal.

**DONNÉ à Saint-Liboire, ce 09 avril 2014**



**Me Josée Vendette**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## DE BONNES NOUVELLES CONCERNANT L'EAU POTABLE

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'après plusieurs mois de travail, la Municipalité de St-Liboire est autorisée, depuis la fin février 2014 à procéder au raccordement et à la mise en fonction du puits numéro 4.

Ce puits additionnel nous aidera à satisfaire les besoins en eau potable de notre population.

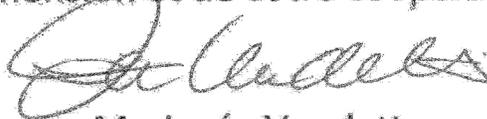
Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas favoriser et respecter les mesures d'économie de l'eau potable mises en place mais simplement que nous pouvons favoriser une croissance de notre municipalité en desservant de futures résidences tout en assurant une desserte bonifiée des résidences existantes.

Dans le but de procéder au branchement du puits numéro 4, des travaux préparatoires seront effectués au cours des prochaines semaines à l'usine de traitement des eaux.

Il se peut que ces travaux nécessitent l'arrêt d'alimentation en eau potable pour quelques heures. Si tel est le cas, nous vous en informerons par le biais d'un publipostage. S'il devait y avoir arrêt de l'alimentation, nous ferons en sorte que cet arrêt se fasse de nuit de façon à ne pas nuire à votre routine. Un avis d'ébullition préventif sera alors émis le temps de nous assurer que tout est revenu à la normal.

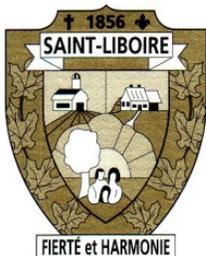
Si de plus amples informations sont requises, n'hésitez pas à communiquer avec la Direction générale au 450-793-2811 poste 22 ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : [admin@municipalite-st-liboire.qc.ca](mailto:admin@municipalite-st-liboire.qc.ca)

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.



Me Josée Vendette

Directrice générale et secrétaire-trésorière



## Municipalité de Saint-Liboire

### CONSIGNES POUR LA MISE À NIVEAU DES PISCINES ET AUTRES INFORMATIONS

#### **GESTION DE L'EAU**

Le Conseil municipal désire porter à votre attention que le printemps est un moment de l'année où la demande en eau est grandissante. Pour éviter une trop forte demande simultanée, nous avons établi un calendrier pour la mise à niveau des piscines et nous désirons vous rappeler certains éléments de la réglementation sur l'usage extérieur de l'eau provenant du réseau de distribution de la Municipalité.

Idéalement, la mise à niveau des piscines devra s'effectuer en début de semaine, **le jour, entre 9 h et 15 h, et le soir, après 22 h.** Nous vous rappelons que le remplissage des nouvelles piscines n'est pas autorisé à partir du réseau de distribution de la Municipalité. Ce remplissage doit être fait par camion-citerne.

Voici l'horaire de mise à niveau des piscines :

- **Secteur 1**, délimité par les rues :

Carré du Boisé	Lemonde
Pâquette	Quintal (rue)
Terrasse Bagot	

La mise à niveau pourra s'effectuer dans la semaine du **27 avril 2014**, selon les heures mentionnées plus haut.

- **Secteur 2**, délimité par les rues :

Blanchette	Honoré-Bouvier
Parent	Des Plaines
Quintal (route)	Rodier
St-Édouard (section dans le périmètre urbain)	

La mise à niveau pourra s'effectuer dans la semaine du **4 mai 2014**, selon les heures mentionnées plus haut.

- **Secteur 3**, délimité par les rues :

Avenue du Parc	Dion
Des Cèdres	Des Érables
Plante	Saint-Patrice

La mise à niveau pourra s'effectuer dans la semaine du **11 mai 2014**, selon les heures mentionnées plus haut.

- **Secteur 4**, délimité par les rues :

Cordeau  
Gabriel  
Laflamme  
Mizaël-Ménard

Élie-Laplante  
Lacroix  
Des Pins

La mise à niveau pourra s'effectuer dans la semaine du **18 mai 2013**, selon les heures mentionnées plus haut.



De plus, nous tenons à vous rappeler que le Règlement concernant l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la Municipalité permet l'arrosage des pelouses, des haies, des arbres, des arbustes ou autres végétaux seulement durant la période comprise entre 20 h et 23 h les journées suivantes :

- Les mardis pour les immeubles portant un numéro civique pair;
- Les jeudis pour les immeubles portant un numéro civique impair.

Pour les systèmes d'arrosage automatique des pelouses, ils peuvent être utilisés uniquement le matin entre 3 h et 6 h, le dimanche, le mardi et le jeudi.

Par contre, l'arrosage extérieur est permis en tout temps s'il est effectué au moyen d'un contenant, comme un arrosoir, d'une capacité maximale de 20 litres, non relié au réseau de distribution.

Pour les nouveaux aménagements paysagers et nouvelles plantations, **vous devez obtenir un permis** au bureau de la municipalité au moins dix (10) jours avant le début de la plantation.

Enfin, prenez note qu'il est interdit d'installer tout système de climatisation ou de réfrigération utilisant l'eau potable, que le lavage des murs extérieurs n'est permis que du 1<sup>er</sup> au 15 mai et que le lavage des véhicules doit se faire à l'aide d'un sceau de lavage ou d'un boyau d'arrosage muni d'un dispositif de fermeture automatique dûment utilisé **en tout temps du lundi au vendredi et le samedi de 6 h à midi**

Pour tout autre usage que la consommation, il est possible de récupérer l'eau de pluie ou d'utiliser l'eau d'un puits artésien pour ceux qui ont gardé un branchement actif. **Pour obtenir un baril récupérateur d'eau de pluie à prix réduit, nous vous invitons à consulter le site internet suivant : [www.jourdelaterre.org](http://www.jourdelaterre.org) et de vous inscrire avant le 4 mai 2014.**

Soyez avisés qu'une surveillance accrue sera effectuée en 2014 et que des constats d'infraction pourront être émis.

À nous de collaborer tous ensemble à la préservation de nos sources d'eau.

## Points d'information :

**RÉGIE DES DÉCHETS** : Pour plus d'informations : [www.regiedesdechets.qc.ca](http://www.regiedesdechets.qc.ca)

**Collecte printanière de résidus domestiques dangereux et résidus informatiques et électroniques :**

Stade L.-P.-Gaucher St-Hyacinthe 24 mai 2014 entre 8 h 30 et 16 h 30

**Écocentres de St-Hyacinthe et Acton Vale** : ouvriront leurs portes dès la mi-avril (12 avril si l'état des sites le permet). Tous les samedis et dimanches de 8 h 30 à 16 h 30

**NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PRÉCIEUSE COLLABORATION.**

**POUR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Denis Chabot, maire**

---

# JOUR DE LA TERRE LE 22 AVRIL 2014



Profitez-en pour faire le ménage de votre  
environnement

# COMITÉ DES AÎNÉS

## VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué neuf voiturages et accompagnements au cours du mois de mars 2014. Merci aux bénévoles qui assurent ce service. Pour en profiter, un seul numéro une journée ou deux avant l'événement 450 793-4902.

## ACTIVITÉ

La soirée pétanque-atout fut un franc succès. Une vingtaine de personnes y ont participé dans un esprit de compétition joyeuse et amicale. Une belle soirée! Merci à toutes et tous.



## ACTIVITÉ À VENIR AU DOMAINE ST-LIBOIRE À 19 HEURES

Vendredi 25 avril : **BASEBALL – Poches** : Bienvenue à tous gens de 60 ans et plus. Cette activité est facile, distrayante, et très amusante.

## Le comité de pilotage MADA se rend à Racine



Personnes sur la photo: Messieurs : André Petit, Yves Winter, Gaston Michaud et Raymond Tardif; Mesdames : Denise Bégin, Denise Heine Dufresne et Georgette Meunier.

La municipalité de Saint-Liboire fait partie des municipalités qui ont emboîté le pas au mouvement provincial MADA : Municipalité Amie des Aînés.

À cet effet, un comité dit de pilotage, travaille à doter Saint-Liboire d'une politique et d'un plan d'action visant le mieux-être de ses aînés.

Ce comité s'est rendu à Racine, le 31 mars dernier, afin de visiter une coopérative d'habitation pour personnes âgées. Monsieur Gaston Michaud, l'un des instigateurs de ce projet, nous a parlé de la réussite de ce projet, de ses étapes, des difficultés rencontrées et surtout du bien-être des résidents dont l'âge varie entre 75 et 101 ans.

**Tout le Comité des Aînés se joint à moi pour vous souhaiter de  
TRÈS JOYEUSES PÂQUES.**



# COMITÉ DES AÎNÉS ET ÂGE D'OR

## VOYAGE A L'AUBERGE DU LAC WILLIAM

**LIEU:** L'auberge, classée quatre étoiles, est située en bordure du lac William, dans la région des Bois- Francs à Saint-Ferdinand près de Princeville.

**DATE:** 14, 15, 16 septembre 2014

**ACTIVITÉS:** deux: déjeuners, dîners, soupers et couchers  
balade en ponton,  
soirée spectacle, danse  
visites dans la région

**PRIX:** selon la catégorie de chambre choisie et le nombre d'occupants, consultez le tableau ci-joint:  
Transport + ou - 70.00 \$ selon le nombre de personnes.



**Forfait *Souvenir d'été* 2 nuits / 3 jours**  
Arrivée possible du dimanche au mercredi

- Deux soupers;
- Deux déjeuners;
- Deux dîners;
- Soirée spectacle avec la troupe Pure Laine ou pièce de théâtre;
- Soirée dansante;
- Balade en ponton;
- Visite Héritage Kinnear's Mills;
- Visite des produits d'érable St-Ferdinand B;
- Visite des Jardins de vos rêves;
- Visite de la galerie d'art Richard Boutin.

	Chambres régulières TOTAL Tx incluses	Chambres supérieures TOTAL Tx incluses
Occupation double :	305,00 \$	330,00 \$
Occupation triple :	275,00 \$	295,00 \$
Occupation quadruple :	255,00 \$	275,00 \$
Occupation simple :	367,00 \$	457,00 \$

Cette activité est possible grâce à la collaboration de l'Âge d'Or de Saint-Liboire **et elle s'adresse à toutes et tous, de tous âges.**

**RÉSERVATION:**

Mme Georgette Meunier	450 793-2912
Mme Denise Heine	450 793-2396
M. André Petit	450 793-2773
M. Raymond Tardif	450 793-4902



Au nom du comité,

*Raymond Tardif*



## AVIS

**LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ**

**LUNDI LE 19 MAI 2014**

**« JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES »**

---

# *Comité de la Rivière Noire*

***La rivière Noire n'est pas une poubelle!***

Veillez s'il vous plaît prendre note que la collecte des gros rebuts cette année est le 15 mai 2014. Je vous conseille de consulter le calendrier 2014 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour connaître les matières admissibles. En plus, surveillez la date d'ouverture des écocentres où vous pouvez apporter gratuitement métaux, pneus, huiles, peintures, bois et débris de démolition.

La protection de l'environnement et le recyclage des déchets ne semblent pas encore compris par certains; la rivière Noire n'est pas une poubelle !

**AIDEZ NOUS À REDONNER UNE SANTÉ À LA  
RIVIÈRE NOIRE**



**HÉLÈNE PHANEUF**

**COMITÉ DE LA RIVIÈRE NOIRE, ST-LIBOIRE, ST-VALÉRIEN-DE-MILTON ET UPTON**



**les 17 – 18 - 19 mai 2014**

**La Municipalité de Saint-Liboire autorise  
la tenue de ventes de  
garage sur son territoire  
sans obtenir de permis\* et gratuitement**

\* En d'autres temps un permis sera requis.

Vous désirez annoncer votre vente de garage, faites-nous parvenir vos coordonnées en téléphonant au bureau municipal au 450 793-2811 poste 21, **avant le 12 mai** et il nous fera plaisir de dresser une liste\* qui sera affichée à divers endroits publics dans la municipalité. De plus à compter du 15 mai 2014, la liste sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité.

\* Cette liste sera produite uniquement pour la tenue de cette vente de garage

# Le mot des inspecteurs

## Abris d'auto temporaire



Selon le règlement de zonage, il est permis d'installer un abri d'auto temporaire entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> mai. Après cette date, l'armature et le recouvrement devront être enlevés totalement.

La Municipalité procèdera à l'inspection systématique de tout le territoire Municipal après le 1<sup>er</sup> mai. Nous tenons à vous informer qu'un abri d'auto temporaire ne peut servir qu'au remisage d'un véhicule automobile. Ainsi, aucun abri ne sera toléré entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> octobre.

Nous comptons sur votre entière collaboration

## Rappel concernant certains rejets dans les égouts

Dernièrement, les employés municipaux ont constaté la présence de plus d'éléments nuisibles dans les égouts. Nous tenons donc à vous rappeler qu'il est interdit **de jeter dans toute installation sanitaire (toilette) ou dans notre réseau**, des cendres, des déchets de toutes sortes, des couches ou serviettes sanitaires, des contenants ou toutes autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des **eaux dans les égouts (autant pluvial que sanitaire)**. Ces matières peuvent causer des bris importants aux équipements et peuvent même entraîner une interruption de service.

## Ménage du printemps



Pour un environnement agréable...Lors de votre grand ménage extérieur du printemps, nous comptons sur votre entière collaboration afin de ne pas jeter les déchets laissés par la fonte des neiges, les feuilles et le gazon dans la rue et dans les fossés. Il est important que chacun ramasse ces résidus afin de ne pas augmenter les frais de nettoyage des infrastructures municipales et de permettre le libre écoulement de l'eau dans les fossés de chemin. **Une utilisation économe de l'eau est également exigée.**

**Merci de votre compréhension!**



# SOYEZ BRANCHÉ SUR VOTRE SÉCURITÉ !

## PRUDENCE AVEC LES RALLONGES ÉLECTRIQUES !



Utilisez des rallonges avec disjoncteur incorporé.

N'employez pas de cordons de rallonge de façon permanente, débranchez-les après usage.

Gardez les cordons de rallonge à la vue. Ne les cachez pas sous les tapis ou derrière les meubles, et ne les faites pas passer à travers un mur ou sous une porte.

Évitez d'enrouler un cordon de rallonge lorsqu'il est branché. La chaleur dégagée au cœur de l'enroulement peut endommager la gaine protectrice et provoquer un arc électrique. Utilisez un cordon de rallonge plus court.

N'appliquez pas de peinture sur les cordons de rallonge et les câbles, car la peinture assèche leur gaine. Celle-ci, en se fissurant, pourrait provoquer un arc électrique pouvant causer un incendie.

Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

Ne suspendez pas un cordon de rallonge sur un crochet ou sur un clou.

**Sécurité publique**  
**Québec** 

Cessez d'utiliser un appareil dont le câble dégage de la chaleur et dont la gaine présente des signes d'usure.

Ne laissez pas pendre un appareil électrique à son câble.

# BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

*L'heure du conte*

*Avec animation*

*Tous les premiers mercredis du mois*

*À 19 h*

*Durée ½ h.*



## Nouvelles acquisitions

### Romans adulte

Les rêves n'ont jamais été aussi brûlants / Day, Sylvia  
Louise est de retour / Brouillet, Chrystine  
Premières amours, 1766-1767 / Turcotte, Monique  
La quête de Julia / Guay, Florence  
Cendrillon : la biographie autorisée / Guay, Daniel  
Entre des mains étrangères / Langlois, Michel  
Le chardonneret / Tartt, Donna  
Un printemps ardent / Laberge, Rosette

### Documentaires adulte

Histoires de filles sous le soleil / Lakhdari King, Nadia  
De la mophe au top : l'incroyable ascension d'un multimillionnaire / Couturier, Jean-Louis  
Bien lire dans les lignes de la main / Fenton, Sasha

### Romans Jeunesse

La recette de l'amitié / Stilton, Téo  
Lance et compte 1 à 8 / Gagnon, Hélène

### Bandes dessinées

Ma révérence / Lupano, Wilfrid  
La grande évasion 1, 2, 3, 4 / Hanna, Herik.  
La bande à Smikee. 1 / Freg  
Maria Chapdelaine : récit du Canada français / Duval, Clermont  
Gangs de rue 1, 2 / Boily, Luc  
Blast. 1, 2, 3 / Larcenet, Manu  
Les chevaliers d'émeraude. 1, 2, 3 Robillard, Anne  
Blacksad 3 / Canales, Juan Diaz /  
Sherman 3, 4 / Desberg, Stephen

### Albums

Popo part au vent / Dumontier, Sylvie  
C'est pas juste! / Jolin, Dominique  
Diego et la tortue de mer / Ricci, Christine  
Émile le pompier / Michaud, Kathleen  
Grand-papa et moi / Mayer, Mercer



# BIBLIO

## SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

La Bibliothèque tiendra une vente de livres  
et d'articles de tous genres,  
**samedi le 17 mai de 10 h à 15 h**  
**à l'hôtel de ville, situé au**  
**21, place Mauriac.**

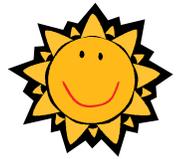
Si vous avez des objets  
qui ne vous servent plus  
et qui pourraient rendre  
d'autres gens heureux,  
vous pouvez les apporter  
à la Bibliothèque durant  
les heures d'ouverture.



Les profits amassés  
serviront à l'amélioration  
des services de votre  
Bibliothèque.



# Inscription



## AU CAMP DE JOUR

Pour les enfants de 5 à 12 ans (inclus)

Dates d'inscriptions : MERCREDI 14 MAI 2014

MARDI 3 JUIN 2014

Au sous-sol de l'hôtel de Ville, de 18 h 30 à 20 h

**Inscription par internet au :**

[www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Durée du camp : 7 semaines de 9 h à 15 h 30

Date de début : 23 juin / date de fin : 15 août

Coût d'inscription pour 7 semaines : 255 \$ (sorties non incluses)

Coût d'inscription à la semaine : 45 \$ (sorties non incluses)

Coût d'inscription à la journée : 20 \$ (sorties non incluses)

Les semaines et les journées de fréquentation doivent être réservées dès l'inscription.

Chandail obligatoire pour les sorties : coût 15 \$

Camp de jour et service de garde font relâche

Du 21 au 25 juillet 2014

Vacances pour tous !

Service de garde sur demande de :

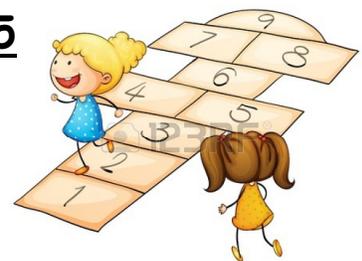
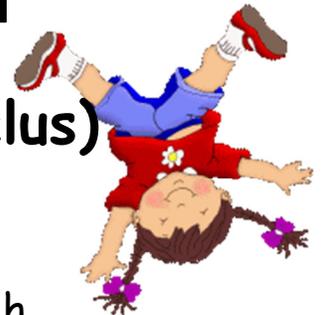
7 h à 9 h et de 15 h 30 à 17 h 30, l'heure du midi gratuite.



Coût : 5 \$/par période (A.M. ou P.M.)

8 \$/ maximum la journée

**POUR INFORMATIONS : 450 793-4825**





# PROGRAMMATION PRINTEMPS-ÉTÉ 2014



## COMMENT S'INSCRIRE :

Par internet au [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Secrétariat des Loisirs au sous-sol de l'hôtel de ville aux heures d'ouverture.



## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS:



- Les chèques doivent être faits à l'ordre des **Loisirs de St-Liboire inc.**
- 25 % de frais additionnels pour les non-résidents.
- Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, des frais d'administration de 15 % seront prélevés.
- Si une activité est annulée, votre paiement sera remboursé de façon intégrale.
- Si vous abandonnez une activité commencée, aucune remise n'est accordée.
- **Pour informations et /ou inscriptions, communiquez avec Mme Francine Dion 450 793-4825.**



## TENNIS

Cartes de membre donnant accès au terrain de tennis.

20 \$ / 14 ans et moins

25 \$ / 15 ans et plus

55 \$ / famille



Une clé qui donne accès aux terrains est incluse avec votre abonnement. Si vous désirez une clé supplémentaire, coût 5 \$/chaque.

**Obligatoire : photo format passeport de tous les membres inscrits.**



## COURS DE TENNIS extérieur (Terrain de tennis au Centre Martin-Brodeur)

Les cours de tennis seront donnés par l'équipe de Richard Soucy (professeur à l'Inter Plus de Granby).

Jeu : 22-29 mai et 5, 12 et 19 juin. L'équipement est inclus au besoin. En cas de température incertaine, les gens pourront consulter le site internet [www.interplus.qc.ca](http://www.interplus.qc.ca) à partir de 15 h la journée des cours. De cette façon ils seront informés si le cours est annulé.

5-8 ans : 85 \$ (18 h 30 À 19 h 45)

9-14 ans : 85 \$ (19 h 45 À 21 h)

Ados et adulte : 95 \$ (21 h À 22 h 15)

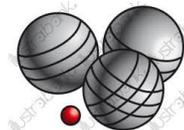


## PÉTANQUE

Inscription en personne au terrain de pétanque le 20 mai. (Si pluie, l'activité est remise au 27 mai)

Coût : 20 \$ /personne

Inclus : Petit goûter chaque semaine et souper gratuit à la fin de la saison.



## TERRAIN DE SHUFFLEBOARD ET PÉTANQUE

Les terrains sont disponibles pour tous les résidents, si vous désirez une clé, un dépôt de 5 \$ vous sera demandé. Veuillez vous adresser au secrétariat des Loisirs.





**Samedi 10 mai  
à 17 h 30**

# **SOUPER SPAGHETTI ET**

## **SOIRÉE DANSANTE**

**À la Salle des Chevaliers de Colomb**



Adulte: 12\$

Enfant 3-11 ans: 6\$

2 ans et - : gratuit

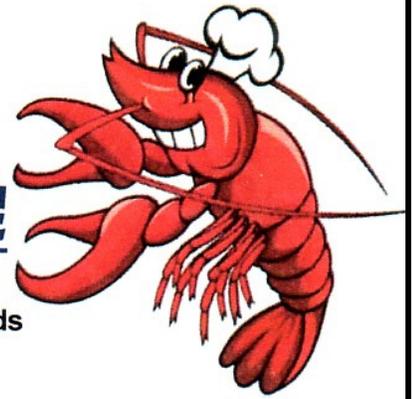


**Tous les profits de cette soirée iront à  
St-Liboire en Fête.**

**2 endroits pour se procurer des billets,  
à l'hôtel de ville ou à la bibliothèque.**



# **SOUPER ET SOIRÉE** **HOMARDS À VOLONTÉ**



Choix de soupers : Surlonge de bœuf et/ou homards  
Rafrachissements sur place

**SAMEDI 7 JUIN 2014, 18 H 30**

**ARÉNA SOGETEL DU CENTRE MARTIN-BRODEUR**

**ANIMATION MUSICALE : LE GROUPE BONTÉ DIVINE**  
**SECTION CASINO COMMANDITÉE PAR :**

Au profit des Loisirs de St-Liboire inc.  
et de la Croix-Rouge



**ADMISSION**

**65 \$ / par personne**

**45 \$ / 12 ans et moins**

Pour information et/ou réservation (450) 793-4825

30, Place Mauriac, St-Liboire

Achetez vos billets par internet au [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)



St-Liboire en Fête est à la recherche  
d'artisans de tout genre!

Vous êtes intéressés  
à venir exposer vos créations  
les 28 et 29 juin 2014.

Contactez-nous  
au 450 793-2811 poste 21  
pour de plus amples informations.



# ST-LIBOIRE EN FÊTE

Le comité de St-Liboire en Fête travaille actuellement à l'organisation et à l'élaboration d'une programmation qui, nous l'espérons, sera appréciée de tous.

## **Voici quelques petits rappels importants :**

**Le marché des artisans :** vous avez jusqu'à la fin avril pour réserver un kiosque afin que votre nom paraisse dans le cahier spécial dédié au marché des artisans. Ce cahier sera inséré dans la publicité de St-Liboire en Fête distribué au mois de mai.

**Inscription pour le parcours à vélo :** Vous verrez dans la parution du Reflet du mois de mai la publicité pour l'inscription au parcours à vélo du samedi matin le 28 juin, ne tardez pas à vous inscrire afin que nous puissions prévoir tous les besoins en conséquence. Une nouveauté cette année que vous découvrirez dans la publicité du mois de mai.

**Campagne de financement :** Bien que la campagne se porte bien, nous tenons à vous rappeler que pour tenir un évènement de cette envergure, nous avons besoin du soutien des entreprises et commerces de St-Liboire et de la région. Que ce soit en argent ou en cadeau, votre générosité est toujours appréciée.

**Souper spaghetti :** Dans le cadre de cette campagne de financement, le Comité tiendra un souper spaghetti dont les fonds recueillis permettront de financer cet évènement. En participant à cette activité de financement, vous nous aiderez à vous offrir un bel évènement tout en bénéficiant d'un bon spaghetti et d'une soirée dansante. Nous profiterons de cette soirée pour divulguer notre programmation et les participants au marché des artisans. Le souper spaghetti se tiendra le **10 mai à 17 h 30** à la salle des Chevaliers de Colomb. Les billets sont disponibles à la municipalité, la bibliothèque ou auprès des membres de St-Liboire en Fête. Faites vite.

**Bénévoles :** Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour les 28 et 29 juin. Si vous êtes intéressés et que vous avez quelques heures ou des journées complètes à nous consacrer, nous avons besoin de vous. Contactez la municipalité au 450.793.2811 poste 21 et laissez vos coordonnées. Notre responsable des bénévoles vous contactera. C'est une occasion unique de participer à cet évènement rassembleur pour notre communauté.

**Membres du comité :** Mesdames Martine Bachand, Nadine Lavallée et Nancy Asselin-Lépine, Messieurs Germain Beauregard, Gilles St-Onge, Steeve Desjardins, Denis Chabot, Jean- François Chagnon, Sylvain Belval et votre chroniqueur, Yves Winter.

Merci à vous tous et au plaisir de partager ces moments importants pour notre communauté avec vous.



# Parc des Bénévoles

## Artistes recherchés



Le Parc des Bénévoles étant presque terminé, nous préparons l'animation de ce dernier de façon à égayer vos soirées. Depuis l'installation de la gloriette l'automne dernier, nous rêvons d'y tenir des activités qui pourraient plaire à nos citoyens.

L'automne dernier, le Comité de la circulation routière (CCR) y a installé son kiosque de sensibilisation le soir de l'Halloween. Cette année, la distribution des arbres se fera à cet endroit que nous souhaitons rassembleur. Cet espace est disponible pour tous les citoyens ou groupes de la municipalité qui désirent organiser des activités à vocation communautaire.

Dans le but d'animer cette place populaire, le Comité de la politique de la famille travaille en collaboration avec Messieurs Éric Fontaine et Bernard Cloutier à la préparation de spectacles offerts gratuitement à tous les citoyens de St-Liboire et leurs amis. Ces spectacles auront lieu certains jeudis soir à compter de ce printemps. L'horaire complet sera disponible et diffusé d'ici la fin du mois de mai.

Bien que nous connaissions plusieurs talents locaux, nous n'avons pas la prétention de tous les connaître et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons votre collaboration pour nous aider à trouver des talents locaux, chanteurs, chanteuses, musiciens, musiciennes, comédiens, comédiennes, danseurs, danseuses et/ou artistes de ce genre qui seraient intéressés à se produire sur la scène de la gloriette.

Si vous êtes intéressés par cette opportunité de vous faire connaître, vous n'avez qu'à téléphoner à la municipalité 450.793.2811 poste 21 et laisser votre nom et numéro de téléphone ainsi que la discipline concernée par votre prestation. Nous vous convoquerons afin de vous rencontrer en mai.

Ces spectacles du jeudi soir n'ont pas la prétention d'être des spectacles professionnels mais plutôt des spectacles, sans prétention, qui permettront aux citoyens de vous connaître, d'apprécier et d'encourager les talents locaux ou régionaux, tout en profitant d'un beau soir d'été dans le Parc des Bénévoles.

Merci!

Yves Winter  
Conseiller et RQF

# POLITIQUE DE LA FAMILLE

Le Comité de la politique de la famille travaille actuellement sur la politique de la famille et l'élaboration de son plan d'action. Dans le but de préparer ses travaux et de sonder les besoins des différents intervenants impliqués sur le territoire, le Comité a tenu, au cours du dernier mois, une rencontre avec les membres des sous-comités (Comité des Aînés et le Coin des Zados) afin de valider les informations et besoins déjà énoncés. Une autre rencontre très riche et fructueuse a également été tenue le samedi 15 mars avec plus d'une trentaine de représentants des organismes et intervenants de la municipalité.

Le Comité est maintenant outillé pour élaborer sa politique et son plan d'action.

**Parc des bénévoles :** Le Parc des Bénévoles est maintenant presque terminé. Le comité travaille actuellement pour que de l'animation vous soit offerte pour égayer votre été. Nous vous invitons à consulter le texte à ce sujet dans cette parution du Reflet.

**Coin des Zados :** Le Coin des Zados poursuit ses activités. Nous vous invitons à prendre connaissance des publicités paraissant dans le reflet et à l'école. Des activités intéressantes et surprenantes sont à venir.

**Comité des Aînés :** le Comité des Aînés se réunit afin d'élaborer des activités à tous les mois. Le Comité prépare aussi un voyage organisé, Pour connaître les détails voir la page du Comité des Aînés dans cette édition.

**Comité de pilotage MADA :** Les cinq (5) membres du Comité ainsi que madame Bégin se sont rendus lundi le 31 mars dernier à Racine afin de visiter la Coopérative d'habitation et de solidarité La Brunante. Cette coopérative pour les personnes âgées de 75 ans est un projet des plus surprenant et intéressant. Bâtie il y a 11 ans, elle offre de beaux logements à prix abordable avec service de repas. Nous y avons rencontré des gens dynamiques et très impliqués dans ce projet. Pour mener à bien leur projet, ils ont dû traverser des embûches, défoncer des portes et vendre leur projet afin d'obtenir l'écoute et la compréhension des instances gouvernementales. Aujourd'hui, ils sont fiers de leur projet, qui soit dit en passant, était, à l'époque, une première au Québec. Ils sont un exemple et une inspiration pour plusieurs communautés.

À la prochaine

Yves Winter  
Conseiller et RQF



# LES FLEURONS DE SAINT-LIBOIRE

## 2014

La Municipalité de Saint-Liboire a reçu des Fleurons du Québec, pour l'édition 2013-2015, trois (3) fleurons à titre de classification horticole.

Fière de cet honneur, la Municipalité souhaite promouvoir l'embellissement et la floraison de son territoire en réinstaurant un concours amical entre les résidents et entreprises de son territoire.

### À vos troussees de jardinage !!!

Vous avez jusqu'au 11 juillet 2014 pour aménager vos propriétés et vous inscrire au concours « **Les Fleurons de Saint-Liboire** ». Un jury évaluera les propriétés inscrites entre le 20 juillet et le 8 août 2014. Les prix seront remis lors d'un cocktail qui se tiendra en septembre prochain.

Trois catégories possibles :

- Catégorie « Façade »
- Catégorie « Jardinière et/ou boîte à fleurs »
- Catégorie « Commerces et industries »

Trois (3) prix seront remis par catégorie. Un seul prix par participant.

Vous êtes invités à participer en grand nombre. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en appelant au 450 793-2811 poste 21 ou en nous écrivant à l'adresse de messagerie électronique suivante : [admin@municipalite.st-liboire.qc.ca](mailto:admin@municipalite.st-liboire.qc.ca).

Vous pouvez consulter les critères d'évaluation sur notre site internet :

[www.municipalite.st-liboire.qc.ca](http://www.municipalite.st-liboire.qc.ca)

Nous vous invitons à lire nos chroniques mensuelles, lesquelles vous informerons sur les étapes du concours et vous dispenserons de l'information horticole.





**La Coopérative demeure en fonction et, dans le cours de la recherche d'un médecin, nous poursuivons actuellement nos démarches auprès de la Fédération des Médecins Résidents du Québec ainsi qu'auprès du Collège des médecins. Nous travaillons également avec le CSSS des Maskoutains.**

***Nous remercions grandement la Municipalité de Saint-Liboire pour son soutien financier.***

**Chaque semaine, une présence au bureau est assurée durant quelques heures.**

***Vous pouvez nous laisser un message dans notre boîte vocale et nous vous contacterons dans les plus brefs délais possibles.***

**Veillez noter que nous offrons actuellement les services de soins de pieds, de prises de sang ainsi que certains suivis, tels la prise de tension artérielle, etc...  
Contactez-nous pour prendre un rendez-vous.**

***Nos bureaux sont situés au 54, rue Saint-Patrice, local 104 à Saint-Liboire.***

***Tél. : 450 793-4414, télécopieur : 450 793-2615***

# Pastorale Paroissiale

## SEMAINE SAINTE :

Jeudi saint : Église de Saint-Simon à 19 h 30  
L'institution de l'Eucharistie, lavement des pieds.

Vendredi saint : Église de Saint-Valérien à 15 h

Pâques : Église de Saint-Jean-Baptiste à 10 h  
Église de Sainte-Hélène à 10 h 45  
Église de Saint-Éphrem à 9 h

## JOYEUSES PÂQUES À TOUS !

### Catéchèse :

C'est le temps d'inscrire vos enfants pour les différents parcours, communiquez avec l'animatrice paroissiale, Madame Denise Lemonde au 450 793-2322.

**Réflexion :** «Vous ne pouvez pas trouver Jésus chez les pauvres avant de le trouver dans votre cœur. Et vous ne pouvez pas trouver Jésus dans l'Eucharistie avant de le trouver chez les pauvres.»

(Mère Teresa)

Louissette Phaneuf Petit présidente du C.P.P.

## **VISITES AUX GROTTES MARIALES MAI 2014**

Mercredi 7 mai : Gaétan Beauregard et Martine Jodoin 450 793-2950  
1340, rang St-Édouard

Mercredi 14 mai : Denise Daviau 450 793-4948  
66, rue Pâquette

Mercredi 21 mai : La croix du chemin  
Rang St-Georges (face au 7<sup>e</sup> rang de St-Dominique)  
Karine Flibotte cell : 450 778-5457

Mercredi 28 mai : Domaine St-Liboire  
123, rue Gabriel

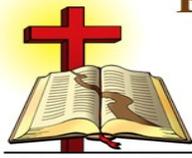
Vendredi 30 mai : Messe mariale à l'église de Saint-Liboire à 19 h 30

**Toutes les visites aux grottes auront lieu à 19 heures**

**N.B. : EN CAS DE PLUIE LE CHAPELET SE DIRA À L'ÉGLISE**

**MERCI DE VOTRE BELLE PARTICIPATION**

**QUE MARIE NOUS COMBLE DE PAIX ET NOUS PROTÈGE !**



# Église Évangélique Baptiste de Saint-Liboire

... Une communauté pour la région

175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

## L'œuf ou la croix?

Il y a quelques jours à peine, nous profitons du congé de la fête de Pâques. Nous ne savons plus très bien ce que signifie ce congé, mais on ne voudrait surtout pas le perdre. C'est un bon temps d'arrêt pour plusieurs d'entre vous je l'espère du moins. Vous en avez profité pour passer du temps avec vos amis ou votre famille. Un bon temps pour se sucrer le bec, même si au moment d'écrire cet article, le temps des sucres ne semblait pas très prometteur cette année. Chaque année ramène cette collection de gâteries en chocolat au goût du jour, nous sommes bien loin du lapin ou de l'œuf.

Mais revenons au vrai sens de Pâques, que choisir l'œuf ou la croix, laissez-moi vous guider aujourd'hui dans une petite réflexion. Tout d'abord, arrêtons-nous au sens : l'œuf nous parle de vie, de transformation, la croix de son côté nous parle de mort. Ont-ils quelque chose en commun? Certainement, les deux sont vides, l'œuf en chocolat est vide, mais la croix aussi parce que Jésus qui est mort sur cette croix est ressuscité. Si je vous disais que vous n'avez pas à choisir entre l'œuf ou la croix cette année, parce que toutes les deux nous aident à comprendre clairement le vrai sens de Pâques. Si les deux sont nécessaires, faisons bien attention de ne pas les inverser, ou de ne pas en oublier un des deux.

Tout commence par la croix. Sur cette croix Jésus-Christ, Dieu fait homme, lui le juste, meurt portant sur lui les péchés de tous, car nous étions tous condamnés à être séparés de Dieu et nous n'étions pas en mesure de faire quoi que ce soit pour avoir accès au ciel, la dette était trop grande. Colossiens 2:14 nous parle de ce que Jésus a fait à la croix pour nous « *il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a éliminé en le clouant à la croix* ». Cette croix nous parle aussi d'une vie nouvelle, d'une vie transformée, cette nouvelle vie que représente l'œuf aussi est possible pour tous ceux qui acceptent ce que Jésus a fait pour eux à la croix. Cela ne nous coûte rien, c'est gratuit, mais il faut accepter ce cadeau qui nous est fait.

N'oublions pas qu'il n'y a pas de transformation sans la croix, ne désires-tu pas cette nouvelle vie, cette réconciliation dès aujourd'hui?

Réunions : mercredi 19 h (dans les maisons), dimanche à 9 h 30 (175 Paquette)

**C'est une invitation!**

Sylvain Belval (450)793-4840

<http://st-liboire.weebly.com>

[eebstl@hotmail.com](mailto:eebstl@hotmail.com)

# INVITATION SPÉCIALE

## À TOUTE LA POPULATION DE SAINT-LIBOIRE



**LE HASARD SELON  
MARCEL**

« La vie est comme une série de dominos.  
Un événement survient par hasard et toute notre vie déboucle  
en fonction ou en réaction à cet événement »

[www.marcel.ca](http://www.marcel.ca)

le 16 mai 2014 à 19 heures 30  
à la Salle des chevaliers de Colomb

Billet au coût de 10\$ en vente à la Municipalité, auprès des  
conseillers municipaux et à la Bibliothèque municipale.

## Conférence de Marcel Leboeuf

Toujours aussi généreux et passionné, monsieur Leboeuf a accepté de charmer à son tour la population de St-Liboire en lui offrant l'une de ses populaires conférences sous forme de rencontre privée.

Dans cette conférence-témoignage, monsieur Leboeuf vous raconte son parcours teinté de «synchronicité» à travers diverses anecdotes et événements. Des exemples concrets, drôles, touchants, mais toujours servis de façon passionnante.

Nous aurons possiblement l'autorisation de tenir une présentation spéciale concernant **La Petite Séduction** après cet évènement.

**Pour de plus amples informations :**

Municipalité : 450-793-2811, poste 21

Bibliothèque municipale : 450-793-4751

Monsieur Yves Winter : 450-793-4718



## PENSER ET AGIR FAMILLE

### AVRIL 2014 : LES CYCLOMOTEURS

Un cyclomoteur est un véhicule de promenade à deux ou trois roues dont la vitesse maximale est de 70 km/h, muni d'un moteur électrique ou d'un moteur d'une cylindrée d'au plus 50 cm<sup>3</sup>, équipé d'une transmission automatique. Pour le conduire, il faut être titulaire d'un permis de la classe 6D. Pour obtenir celui-ci, il est obligatoire d'être âgé d'au moins 14 ans, de réussir le cours de conduite de 6 heures (théorie et pratique), le test visuel et l'examen théorique. Toutefois, les titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire de toutes les autres classes (à l'exception de la classe 8) peuvent conduire un cyclomoteur. À noter que la classe 6D n'autorise pas la conduite d'autres véhicules.

#### **Zéro alcool et 4 points d'inaptitude**

Le titulaire de permis de conduire de la classe 6D (cyclomoteur), qui a moins de cinq ans d'expérience, doit respecter les règles suivantes soit : **la mesure « Zéro alcool » et avoir moins de 4 points d'inaptitude à son dossier.**

#### **Équipements et accessoires obligatoires**

Le cyclomoteur doit être muni d'un équipement et d'accessoires **obligatoires**, approuvés et en état de fonctionner, soit :

- Phare avant blanc
- Feu arrière rouge
- Feu de freinage rouge à l'arrière
- 2 feux indicateurs de changement de direction : rouges ou jaunes à l'arrière et blancs ou jaunes à l'avant
- 2 rétroviseurs
- 1 système de freins (agissant sur les roues avant et arrière) et en bon état de fonctionnement
- Silencieux et système d'échappement en bon état et conformes à la réglementation concernant l'intensité du bruit
- Un avertisseur sonore

#### **Lois et règlements**

Le conducteur d'un cyclomoteur doit respecter les lois et règlements comme tous les usagers de la route. Le Code de la sécurité routière l'oblige à respecter particulièrement les règles suivantes :

- Porter un casque protecteur conforme aux normes gouvernementales
- Maintenir en tout temps le phare avant allumé
- **Être assis** sur son siège et tenir constamment le guidon
- Ne jamais se faufiler entre des rangées de véhicules circulant sur des voies contiguës
- Circuler en adoptant la formation en zigzag lorsqu'il se déplace en groupe de 2 et plus

- Ne pas circuler sur une autoroute
- Ne pas circuler sur un trottoir
- Ne pas transporter d'autres personnes que si le cyclomoteur est muni d'un siège fixe et permanent conçu à cet usage et d'appui-pieds fixés de chaque côté



Cyclomoteur (classe 6D)

- Interdiction de transporter un passager :

Depuis le 7 décembre 2008, il est interdit au conducteur d'un cyclomoteur de moins de 16 ans de transporter un passager. Le conducteur qui commet cette infraction est passible d'une amende de 100 \$\*.

- Interdiction d'accroître la puissance ou la vitesse d'un cyclomoteur : Le titulaire d'un permis de conduire de la classe 6D qui conduit un cyclomoteur modifié s'expose à une amende de 300 \$ en plus de voir son véhicule être saisi pour 30 jours. Il est également interdit de vendre, de louer ou de mettre à la disposition de quiconque un équipement conçu pour accroître la puissance ou la vitesse maximale d'un cyclomoteur.

\* D'autres frais peuvent s'ajouter au montant de l'amende prévue par le Code de la sécurité routière (contribution au régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC], frais de greffe, etc.).

(Source : SAAQ)

Agente Magali Lagrandeur  
Sûreté du Québec

---

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 (\*4141 cellulaire) ou le 9-1-1  
925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3C4 Tél. : 450 778-8500 Téléc. 450 778-8640  
Courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca *Internet* : [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)

---

## FADOQ – ST-LIBOIRE

### JEUX DE PÉTANQUE ÉTÉ 2014



- ✚ Invitation aux adultes
- ✚ Saison 2014 :
  - Inscription le 20 mai au terrain de pétanque au coût de 20 \$ (Si pluie remise à la semaine suivante 27 mai.)
- ✚ Tous les mardis à 19 heures
  - Petit goûter chaque semaine après les parties
  - Repas de fin de saison gratuit
  - Nombreux prix de présence

**Responsable :** Alexandre Marcotte : 450 793-4512

---



## LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE ST-LIBOIRE

**Historique :** Le Service de Premiers Répondants de St-Liboire (SPRSL) a été fondé en 2004, par un groupe de personnes ayant comme but commun le désir de faire une différence dans la vie des gens de la communauté.

**Organisation :** Le SPRSL est sous la responsabilité d'un conseil d'administration qui voit au bon fonctionnement de l'organisme sans but lucratif et au recrutement de ses membres. Les premiers répondants bénévoles doivent obligatoirement suivre une formation initiale de 60 heures accréditées par l'Agence de la Santé. Ils doivent aussi suivre une recertification de quelques heures tous les trois mois de façon à respecter les normes du Ministère de la Santé.

**Territoire :** Le service est offert uniquement sur le territoire de la Municipalité de St-Liboire et sur l'autoroute 20 aux sorties donnant accès à St-Liboire : rang Charlotte, rang St-Édouard et rang St-Georges.

**Mission :** Répondre aux appels d'urgence vitale logés au 911 afin de sauver des vies.

**Rôle :** Donner les premiers soins et stabiliser la(les) victime(s) en attendant l'arrivée des techniciens-ambulanciers.

**Fonctionnement :** L'affectation des premiers répondants ce fait par la Centrale 911 lorsque la nature de l'appel correspond à une urgence vitale : traumatisme, arrêt cardio-respiratoire, hémorragie, étouffement, accidents de la route avec blessés graves, etc... **Le SPRSL n'est pas affecté à toutes les situations, seulement sur certaines priorités d'urgence.** C'est la **Centrale 911** qui décide ou non d'affecter les premiers répondants suivant un protocole rigide.

**En cas d'urgence COMPOSEZ LE 911**  
N'hésitez pas à communiquer avec nous  
pour toute information ou tout commentaire:  
**450-793-4334** (Boîte vocale)



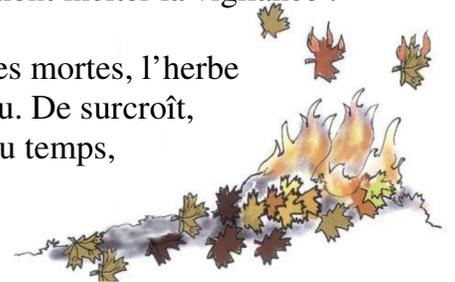
« Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de St-Liboire sont là! »



# Au printemps, la vigilance ne doit pas s'envoler en fumée...

Nous ne pouvons prédire ce que le printemps nous réserve dans le registre des incendies de forêt. Cependant, nous savons qu'avec un peu de beau temps, la situation peut rapidement devenir critique. Voici quelques certitudes qui devraient inciter la vigilance :

🔥 ***Au printemps, les risques se situent en surface.*** Les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allègrement propager le feu. De surcroît, ces matières s'assèchent très rapidement sous l'effet du beau temps, puisqu'elles retiennent peu l'humidité.



🔥 ***Au printemps, les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement naissance en forêt, mais en bordure de celle-ci.*** En effet, bon nombre de sinistres surviennent à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés, mais aussi pour les résidences.



🔥 ***Les conditions printanières, qui rendent la forêt particulièrement vulnérable, perdurent jusqu'à ce que la nouvelle végétation soit abondante et retienne l'humidité.***



🔥 ***Au printemps, les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine,*** puisque la foudre est peu fréquente. Les divers brûlages des résidants provoquent près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite donc tous les citoyens à faire preuve de vigilance, lors de leurs activités printanières. Avant d'allumer, contactez votre municipalité!

# Semaine de la sécurité civile 2014

Du 4 au 10 mai 2014, la Semaine de la sécurité civile se déroulera sous le thème « *La nature ne pardonne pas! Ne soyez pas à sa merci!* » pour rappeler que le Québec n'est pas à l'abri des sinistres, comme des vents violents, une inondation ou un tremblement de terre.

En tant que citoyen, j'ai des responsabilités. Je m'informe sur les sinistres qui peuvent se produire dans ma localité. Je me prépare aussi à y faire face. Par exemple, j'ai en tout temps chez moi assez d'eau et de nourriture non périssable pour au moins 3 jours (72 heures).

## Pourquoi 3 jours?

Lors d'un sinistre, je pourrais avoir à me débrouiller sans services essentiels comme l'électricité ou l'eau potable. Ma réserve d'eau et de nourriture me permettra de subvenir à une partie de mes besoins pendant au moins 3 jours (72 heures).

Pour en savoir plus sur les sinistres et sur comment s'y préparer

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca>



## Articles essentiels en cas de situation d'urgence

### À la maison

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- **Eau potable** — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- **Nourriture non périssable** — provision pour au moins trois jours
- **Ouvre-boîte manuel**
- **Radio à piles** — piles de rechange
- **Lampe de poche** — piles de rechange
- **Chandelles**
- **Briquet ou allumettes**
- **Trousse de premiers soins** — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- **Sifflet** — pour signaler votre présence aux secouristes
- **Masques antipoussières** — pour filtrer l'air contaminé

**Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence.** Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Pour d'autres listes consulter

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/plan-familial/trousse-urgence.html>



# Les prélèvements préautorisés ... très avantageux !!! Les prélèvements préautorisés ... très avantageux !!!

*Vous désirez économiser de façon régulière? Vous manquez de temps et voulez être certain de ne pas oublier de faire vos virements en vue de ces économies?  
Pensez aux prélèvements préautorisés. Vous n'aurez plus à vous soucier d'effectuer vous-même vos transactions.*



## LE DÉPÔT DIRECT, C'EST PRATIQUE !

Recevez directement dans votre compte les sommes qui vous sont dues.

- Remboursements d'impôt
- Dépôt salaire
- Allocations familiales
- Pensions, rentes et Sécurité de la vieillesse
- Et encore plus!

**Inscrivez-vous dès maintenant!**

Contactez notre équipe qui se fera un plaisir de vous renseigner davantage sur ces offres.

## L'Agence Canadienne d'Inspection des Aliments prend des mesures pour protéger les arbres de l'agrile du frêne

### Agrandissement de la zone réglementée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014



Aujourd'hui, la plupart des zones actuellement réglementées pour lutter contre l'agrile du frêne en Ontario et au Québec sont maintenant consolidées en une vaste zone réglementée. Cette décision permettra aux autorités de mieux protéger les forêts canadiennes en mettant l'accent sur la prévention de la propagation de l'agrile du frêne dans de nouvelles régions du Canada.

Le déplacement de bois de chauffage de toutes les espèces, ainsi que les frênes, le matériel de pépinière issu du frêne ou le bois de frêne (y compris les copeaux de bois, les matériaux d'emballage en bois ou le bois de calage) est interdit à l'extérieur de cette zone sans la permission écrite de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En effet, ces produits pourraient être infestés par l'agrile du frêne et contribuer à sa propagation. Le déplacement de ces produits à l'extérieur de la zone réglementée sans permission pourrait entraîner des amendes et/ou des poursuites en justice.

L'ACIA poursuivra ses activités de surveillance, de réglementation, d'application de la loi et de communication à l'échelle du Canada pour freiner l'agrile du frêne.

#### En bref

- Cette vaste zone comprendra les autoroutes 400, 401, 416 et 417 en Ontario et les autoroutes 15, 20, 40 et 50 au Québec.
- L'ACIA a établi des zones réglementées pour restreindre le déplacement de produits ligneux pouvant être infestés vers de nouvelles régions exemptes du ravageur.
- En date de la période de l'enquête (2013), la présence de l'agrile du frêne a été confirmée dans dix comtés/districts en Ontario et dans dix municipalités régionales de comté (MRC) au Québec.
- Depuis la première découverte du ravageur en Amérique du Nord en 2002, l'agrile du frêne a tué des dizaines de millions de frênes au Canada et aux États-Unis et a coûté des dizaines de millions de dollars aux propriétaires, aux ordres de gouvernement et à l'industrie.

« L'agrile du frêne est un ravageur très destructeur, qui a tué des millions de frênes en Ontario et au Québec. Il constitue une menace économique et environnementale pour les régions urbaines et forestières de l'Amérique du Nord. L'agrandissement de la zone réglementée permettra principalement à l'ACIA de limiter la propagation de l'agrile du frêne dans d'autres régions du Canada. »

**Pour plus d'information : Voir site Internet :**

<http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/insectes/agrile-du-frêne/fra/1337273882117/1337273975030>

Greg Wolff  
Chef de la protection des végétaux, ACIA

# ***La berce du Caucase***

La berce du Caucase est une plante envahissante qui peut être dangereuse pour la santé humaine. Elle a été identifiée pour la première fois au Québec en 1990 et elle est déjà présente dans plusieurs de ses régions. Le contact avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures.



La berce du Caucase est une plante herbacée de grande taille pouvant atteindre cinq mètres de hauteur. Elle s'installe dans les habitats frais et humides, comme le long des berges de cours d'eau, des fossés, des chemins de fer et des routes. Elle peut aussi se développer dans les prés et les champs agricoles. La fleur est composée d'ombelles aplaties (forme de parapluie inversé) d'une largeur de 20 à 50 centimètres et comportant des fleurs habituellement blanches. La tige de cette plante est robuste et peut atteindre 4 à 10 millimètres de largeur. La base des tiges comporte des taches de couleur rouge à violet. Les feuilles peuvent atteindre 1,5 mètre de largeur et

3 mètres de longueur.

La berce du Caucase est souvent confondue avec la berce laineuse. Cette dernière est moins haute (1 à 3 mètres), l'ombelle des fleurs est formée de moins de rayon, la tige et la surface inférieure des feuilles sont poilues. La berce laineuse peut causer des dermatites, mais leur gravité est moindre que celles causées par la berce du Caucase.

L'arrachage manuel ou mécanique est la méthode à privilégier. Les plants immatures peuvent être arrachés successivement aux deux semaines dès le début du printemps afin d'épuiser les plants. Pour les plants matures, les racines doivent être sectionnées à une profondeur d'environ 20 centimètres sous la surface du sol à l'aide d'une pelle ou d'un couteau rigide. Assurez-vous de couvrir toute la peau qui pourrait être exposée à la sève et ramassez tous les résidus de la plante.

Consultez le site internet du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir plus d'information à ce sujet ou pour signaler la présence de cette plante.



**Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 28 avril 2014 à 19 h 30 à la Salle des Chevaliers de Colomb au 1655, rang St-Édouard à St-Liboire.**



**Conférencier : Louis Saint-Hilaire, qui nous entretiendra sur « Mieux jardiner avec les changements climatiques ».**

Quel plaisir d'assister à une conférence de Louis Saint-Hilaire, grâce à sa longue expérience, il a acquis une compétence et une habileté à transmettre ses connaissances avec brio dans tous les domaines (en ce qui concerne l'horticulture en général).

Louis Saint-Hilaire a fait des études de baccalauréat en géographie à l'Université Laval, au début des années 70, puis une maîtrise en géomorphologie (géographie physique), toujours à l'Université Laval.

Par la suite, il devient professeur de géographie au niveau collégial au Nouveau-Brunswick et dans la région de Québec, l'horticulture était alors un passe-temps. Il a fait aussi des études collégiales en foresterie urbaine au début des années 80, au Cégep de Sainte-Foy. Ses débuts de travail en horticulture commencent en 1983.

**Informez-vous et profitez des avantages de l'adhésion ou du renouvellement hâtif.**  
**Dès ce mois-ci, pour la nouvelle programmation 2014-2015 qui commencera le 25 août 2014 à Upton, pour vous remercier de votre renouvellement anticipé, deux billets pour la table de cadeaux vous seront remis gratuitement pour le tirage de fin de soirée.**

**Encore de très bonnes conférences à venir, nous vous l'assurons! Parlez-en à vos amis, le mois prochain aura lieu le tirage parmi ceux qui auront fait entrer un nouveau membre, bonne chance à tous.**

**À VENIR : Le mois prochain à la conférence du 26 mai auront lieu l'assemblée générale annuelle et les élections. Les gens intéressés à poser leur candidature sont les bienvenus, contactez-moi, Tél. : 450 793-4272.**

**N'oubliez pas que c'est en mai le grand tirage trimestriel de participation à l'appréciation de la conférence, Prix d'une valeur approximative de 150 \$, soyez présent et bonne chance à tous!**

*Gilles Paradis*, Président de la SHELTC, appuyé des membres du Conseil d'administration 2013-2014. Pour informations : Tél. : 450 793-4272  
[sheltc@fsheq.net](mailto:sheltc@fsheq.net) [www.sheltc.fsheq.org](http://www.sheltc.fsheq.org)





## COLLECTE DE GROS REBUTS

SAINT-LIBOIRE

15 MAI 2014

La **municipalité de Saint-Liboire** désire informer sa population que la collecte printanière de gros rebuts aura lieu le **jeudi 15 mai** prochain dans la municipalité.

Il suffit de les mettre à **compter de 7 h le matin** à l'endroit où sont habituellement déposées vos ordures ménagères. Les gros rebuts doivent être déposés **de façon ordonnée** en bordure de la rue.

### RÉSIDUS ACCEPTÉS :

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, vieux meubles (table, chaise, bureau, lit, matelas, sommier, etc.), chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette, téléviseur, micro-ondes, appareils électroniques, sofa, divan, bibliothèque, ameublement de bureau, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attaché), arbre de Noël (artificiel), meubles de jardin, jouets d'enfants, équipement sportif (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciceur, etc.).

Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac avant de les déposer à l'endroit du ramassage. Ce sac doit être convenablement fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif.

### RÉSIDUS NON ACCEPTÉS :

Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, pièces de véhicules automobiles, tondeuse à gazon, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou matières recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

**LES GROS REBUTS DÉPOSÉS DANS DES REMORQUES, CAMIONS OU AUTRES NE SONT PAS RAMASSÉS.**

Pour tout renseignement, veuillez contacter votre bureau municipal 450 793-2811.



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



---

## **BACS D'APPOINT : COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES**

**Saint-Hyacinthe, le 21 mars 2014** – Chaque année, nous assistons au retour de la collecte hebdomadaire des matières organiques. Dans certains cas, il peut arriver que la quantité de matières organiques soit supérieure à la capacité du bac brun prévu à cette fin. Conséquemment, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains rappelle à tous les citoyens de ses municipalités membres qu'en période de pointe, il est possible d'utiliser des contenants d'appoint pour déposer des matières organiques, notamment **des poubelles rondes traditionnelles, des boîtes de carton, des sacs en papier pour les feuilles de même que le bac gris.**

**Si vous utilisez le bac gris**, celui-ci doit être **clairement identifié** comme contenant des matières organiques seulement, **soit par un ruban ou un morceau de tissu vert attaché au bac, soit par du papier collant vert collé sur le côté ou le couvercle du bac, ou par un écriteau collé temporairement sur le bac, avec la mention "vert" ou "organique"**. L'identification doit être suffisamment grosse pour être visible du véhicule de l'entrepreneur.

**Le bac vert de recyclage ne sera jamais levé** par le camion de collecte de résidus domestiques (bac gris) ou de matières organiques (bac brun), **même s'il est identifié à cet effet**. Ce bac est mis à la disposition des citoyens par leur municipalité aux seules fins de la collecte de matières recyclables et ne doit servir qu'à cet effet.

La gestion adéquate de nos matières résiduelles nous permettra de réduire encore davantage la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier des outils nécessaires pour gérer adéquatement nos résidus et il incombe à chaque citoyen et citoyenne d'utiliser ces outils mis à leur disposition, afin de faire fondre le contenu de leur bac gris en utilisant le plus possible les bacs vert et brun.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au **450 774-2350** ou à téléphoner à votre municipalité.

Source : Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
[rjam@ntic.qc.ca](mailto:rjam@ntic.qc.ca)



## ***Collecte printanière de résidus domestiques dangereux !***

**Saint-Hyacinthe, le vendredi 4 avril 2014** – Les citoyens sont de plus en plus sensibles à une gestion écologique de leurs matières résiduelles et le succès de la collecte à trois voies le démontre très bien. Malheureusement, on oublie trop souvent les risques de contamination de nos lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique liés à l'enfouissement des résidus domestiques dangereux (RDD). Leur nom le rappelle, ces produits sont inévitablement dangereux.

Les RDD sont principalement constitués de **peintures, huiles usées, solvants, pesticides, produits d'entretien de piscine, antigel, acide, filtres à l'huile, piles rechargeables ou non, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques, médicaments et bien plus.**

Chaque printemps est une occasion en or pour effectuer le grand ménage du sous-sol, du garage ou de la remise et c'est pourquoi la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains organise, encore cette année, une collecte printanière des RDD.

Il est important de profiter de cette occasion pour faire un petit ménage des médicaments périmés, des résidus de peinture et des autres produits dangereux et de se présenter devant le stade L.-P.-Gaucher à **Saint-Hyacinthe, samedi le 24 mai**, entre 8h30 et 16h30 afin d'en disposer sans risque pour l'environnement.

**\*\*\* RÉSIDUS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES \*\*\***

Pour une troisième année, vous pourrez également y apporter vos équipements informatiques ou électroniques désuets afin que ceux-ci soient pris en charge par une firme spécialisée  
(Maximum de 3 écrans par citoyen)

Vous êtes invités à mettre de côté vos résidus dangereux dès maintenant et à profiter de ce **service gratuit offert aux citoyens des municipalités membres de la Régie**. Une preuve de résidence sera requise lors de l'arrivée sur les lieux et il va de soi que seuls les résidus dangereux provenant d'usages domestiques seront acceptés. **Aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur place.**

Source : Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
riam@ntic.qc.ca

## Le transport collectif a une place pour vous !

La MRC des Maskoutains offre, pour votre municipalité, deux types de service de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, lequel comprend 17 municipalités.

### Le transport adapté

C'est un service de transport collectif de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec.

Pour être admissible, une personne doit avoir une limitation significative et persistante qui l'empêche d'utiliser le transport en commun régulier. Pour en attester, le formulaire d'admissibilité doit être complété par un spécialiste de la santé reconnu.

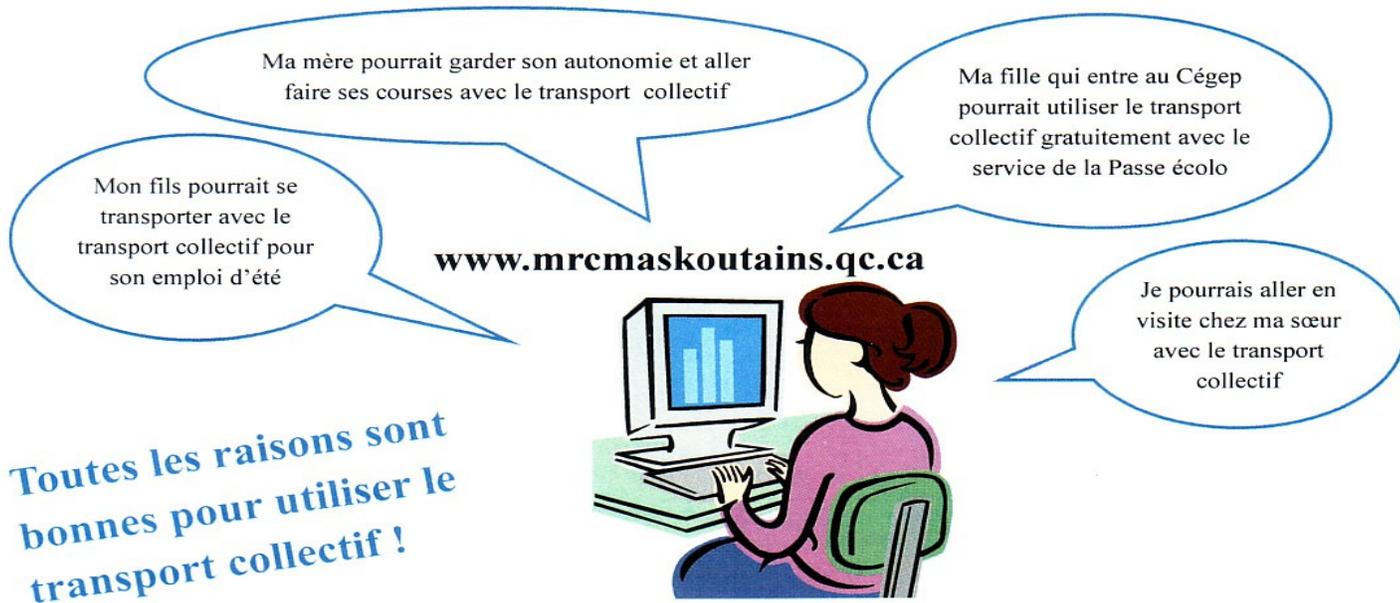
L'horaire de ce service est du lundi au mercredi, de 6 h 30 à 19 h, le jeudi, de 6 h 30 à 20 h, le vendredi, de 6 h 30 à minuit et le samedi, de 8 h à 17 h 30. Le traitement du dossier est gratuit et les usagers paient uniquement les frais relatifs à leur utilisation.

**Pour information au transport adapté** - Téléphone : 450 774-8810 ou courriel : [transadap@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:transadap@mrcmaskoutains.qc.ca)

### Le transport collectif régional

C'est un service de transport collectif dédié à toute personne ayant besoin de transport, et ce, par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté, selon les dessertes établies. Aucuns frais ne sont requis pour le traitement de l'inscription et le coût d'utilisation est établi en fonction des zones de desserte à l'utilisation.

**Pour information au transport collectif** - Téléphone : 450 774-3173 ou courriel : [tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca)



Ma mère pourrait garder son autonomie et aller faire ses courses avec le transport collectif

Ma fille qui entre au Cégep pourrait utiliser le transport collectif gratuitement avec le service de la Passe écolo

Mon fils pourrait se transporter avec le transport collectif pour son emploi d'été

[www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)

Je pourrais aller en visite chez ma sœur avec le transport collectif

**Toutes les raisons sont bonnes pour utiliser le transport collectif !**

## Reprise du service de transport adapté le dimanche

**Saint-Hyacinthe, le 18 mars 2014** – La MRC des Maskoutains annonce que le service de transport adapté sera de nouveau offert le dimanche à la clientèle admissible, et ce, dès le **1<sup>er</sup> mai 2014, entre 8 h et 17 h 30.**

Rappelons qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la MRC avait été dans l'obligation de modifier ses heures de service à la baisse, à la suite de deux années déficitaires consécutives causées par des coûts d'exploitation à la hausse et au défaut d'ajustement de la subvention du ministère des Transports du Québec, depuis quelques années.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la MRC a adopté la remise des dessertes des routes de demi-journée en milieu rural pour le mardi et le jeudi, afin que cette offre de service passe à 5 jours par semaine.

Entre-temps, le ministère a lancé sa Stratégie nationale de mobilité durable tout en confirmant, par décret, les enveloppes consenties au transport adapté pour 2014. Cette nouvelle permet à la MRC d'annoncer la reprise du service le dimanche.

Les usagers doivent téléphoner au service de transport adapté au 450 774-8810, option 1, afin de réserver tous leurs déplacements. L'horaire du dimanche est sans restriction à l'intérieur de la ville de Saint-Hyacinthe et pour le milieu rural, un ratio d'achalandage devra être atteint pour que le service soit offert.

La MRC favorise la participation sociale des usagers du service de transport adapté. Elle est préoccupée par le bien-être des citoyens admissibles et elle procède, dans la mesure du possible, à l'amélioration continue de son service de transport.

Denyse Bégin  
Agente de communication  
MRC des Maskoutains  
450 774-3141, poste 7239  
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

Information :  
Micheline Martel  
Adjointe à la direction générale et  
directrice au transport  
MRC des Maskoutains  
450 774-3170  
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca



*Regroupement  
Maskoutain des  
Utilisateurs du  
Transport Adapté*



**PARRAINAGE  
CIVIQUE**  
DES MRC D'ACTON ET  
DES MASKOUTAINS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la MRC des Maskoutains annonçait, pour le transport adapté, une hausse de la tarification et une baisse des heures de service pour l'ensemble de son territoire qui comprend la Ville de Saint-Hyacinthe et 17 municipalités du milieu rural. Depuis janvier 2013, la tarification a augmenté de 24% pour un passage simple et de 16% pour la carte de 10 passages. La diminution des heures de services, quant à elle – qui étaient de 109.5 heures par semaine – était importante : elle représentait une diminution de 31 heures et demie (28,6%) et touchait le service en soirée, les routes de demi-journée pour le milieu rural et le service du dimanche.

Il s'agit d'une perte d'acquis importante pour les usagers du transport adapté qui sont majoritairement démunis financièrement et vulnérables. Les craintes, les répercussions et les impacts sur leur quotidien sont nombreux :

- Plusieurs organismes doivent restructurer leurs activités, car le service n'est pas disponible en soirée et le dimanche. Cela entraîne une baisse de participation et de « membership ».
- Le quotidien des personnes qui utilisent les services de ces organismes est affecté : augmentation de l'isolement, réduction de l'autonomie, augmentation de l'utilisation des ressources de santé, diminution des possibilités d'intégration telles que leur participation sur les conseils d'administration, etc. Cela a donc un impact sur leur citoyenneté et sur leur « empowerment ».
- Les usagers ne peuvent plus se déplacer en soirée par leurs propres moyens. Ils sont donc contraints de ne plus sortir ou de le faire à des moments qui conviennent à leur nouvelle situation.
- La fin de semaine, les sorties, les visites aux familles et aux amis ne sont possibles que le samedi de 8 h à 17 h 30. Les usagers n'ont donc plus de possibilités de participer à des soupers de famille et d'assister à des offices religieux.
- Le fait d'offrir moins de possibilités aux usagers en milieu rural (coupures de demi-journée) favorise l'exil des gens vers les centres urbains.
- Les usagers doivent défrayer des coûts supplémentaires (ex. : coût du taximètre pour les déplacements en taxi) s'ils désirent se déplacer en dehors des heures couvertes par le nouveaux horaires.
- Le fait que les activités qui étaient auparavant en soirée soient désormais déplacées le jour a pour conséquence que les accompagnateurs sont moins présents parce qu'ils travaillent le jour.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le conseil des maires acceptait de remettre en place les routes de demi-journée qui avaient été enlevées les mardis et jeudis pour le milieu rural en janvier 2013. Il s'agit d'un énorme soulagement pour les usagers du transport adapté qui demeurent à l'extérieur de Saint-Hyacinthe.

Beaucoup de travail reste cependant à faire pour que notre service de transport adapté retrouve la même offre de service que celle qui était en place avant janvier 2013. Il est vrai que la MRC a dû composer avec une augmentation de ses coûts d'exploitation ces dernières années et que le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées est demeuré le même. À travers le Québec, plusieurs municipalités semblables à la nôtre en terme de territoire et de population offrent toutefois un horaire de transport adapté beaucoup plus étendu, couvrant le soir et la fin de semaine. C'est dire qu'il y a sans doute des possibilités à explorer et des solutions à envisager.

Pour les personnes handicapées admises, le transport adapté est souvent le seul moyen de transport disponible. Un des critères pour être admissible à ce service est, justement, l'incapacité, pour les usagers, d'utiliser les services réguliers de transport en commun. Parce qu'il offre la possibilité d'être accompagné et être pris en charge (porte-à-porte) par un chauffeur, le transport adapté dégage les familles, accroît l'autonomie et l'indépendance des personnes et favorisent, par ce fait même, leur participation sociale.

En juin 2009, le Conseil des ministres adoptait la Politique gouvernementale « À part entière, pour un véritable exercice du droit à l'égalité », une politique qui a pour but d'accroître la participation sociale des personnes handicapées visant à favoriser l'exercice de leurs droits et libertés. Sans transport adapté, leur participation et leur intégration sociale sont compromises.

Nous ne voulons pas revenir en arrière, à une époque où les personnes vivant avec des incapacités physiques, intellectuelles ou autres étaient confinées à leur demeure. La société a besoin de la participation de tous. Faisons en sorte que toute personne, quelle que soit sa condition, puisse être le plus autonome possible. Et cela commence par redonner aux personnes la possibilité de se déplacer, par eux-mêmes, grâce au service de transport adapté.

Source :

Paul St-Germain  
RMUTA

Chantal Lavallée  
Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains



**PARRAINAGE  
CIVIQUE**  
DES MRC D'ACTON ET  
DES MASKOUTAINS

La population semble de plus en plus ouverte à la situation des personnes vivant avec une déficience puisque l'organisme connaît une importante augmentation du nombre de

parrains et marraines bénévoles depuis le lancement de sa campagne de recrutement l'automne dernier. Six personnes demeurent toujours en attente d'un parrain ou d'une marraine dans la région (St-Hyacinthe, St-Pie et La Présentation). Vous avez envie d'en savoir plus ou d'aller à leur rencontre? Contactez Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains et faites, vous aussi, un pas de plus vers la rencontre : 450 774-8758.



Saint-Hyacinthe  
Technopole

**CLD Les Maskoutains**



## **Producteurs et transformateurs agroalimentaires recherchés!**

**Saint-Hyacinthe, le 13 mars 2014** – Grâce au Fonds du Pacte rural, la MRC des Maskoutains et le CLD Les Maskoutains débute un nouveau projet pour la mise en valeur des produits locaux. Ainsi, de petits marchés publics verront le jour l'été prochain dans quatre municipalités de la MRC des Maskoutains, soit Sainte-Madeleine, Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Jude et Sainte-Hélène-de-Bagot. Chaque municipalité accueillera le petit marché public une fois par mois. Ce dernier sera ouvert tous les samedis de 8 h à 12 h, de juin à septembre. Cette nouvelle initiative permettra d'offrir une vitrine supplémentaire pour les produits des producteurs et des transformateurs en agroalimentaire de la région.

Depuis plusieurs années, nous observons un intérêt croissant de la part des consommateurs pour l'origine des aliments qu'ils achètent. La population est de plus en plus sensible au soutien de l'économie locale et apprécie les produits frais et de qualité. La Grande région de Saint-Hyacinthe a beaucoup à offrir. À titre de capitale nationale de l'agroalimentaire, elle doit tout mettre en œuvre pour faire connaître et valoriser les produits des producteurs et des transformateurs artisans de son territoire.

À cet effet, le CLD Les Maskoutains souhaite recevoir des candidatures de producteurs, et transformateurs afin d'effectuer une sélection pour offrir les tables disponibles. Les intéressés peuvent communiquer avec nous par courriel décrivant pourquoi ils souhaiteraient participer ainsi que leurs coordonnées à : [carrieres@cld-cite.qc.ca](mailto:carrieres@cld-cite.qc.ca) ou par téléphone au 450 773-4232 le plus tôt possible.

### **Quelques statistiques...**

Selon une étude de l'Association des Marchés publics du Québec (AMPQ) portant sur les impacts économiques des marchés publics agroalimentaires au Québec, près de 60 % des Québécois ont acheté des victuailles dans un marché public en 2011 et 36 % l'ont fréquenté au moins cinq fois. Les ménages avouent y avoir dépensé en moyenne 252 \$ au cours de la même période, en achetant des fruits et légumes locaux. De plus, trois clients sur cinq (60 %) disent avoir fait des achats qu'ils n'auraient pas faits habituellement, ce qui semble indiquer que les achats impulsifs sont monnaie courante dans les marchés publics. Aussi, deux personnes sur cinq (39,2 %) disent profiter de leur sortie au marché public pour réaliser une activité connexe à proximité.

Source : Steve Carrière  
Agent de développement rural  
CLD Les Maskoutains  
450 773-4232, poste 257



GRANDE RÉGION DE  
SAINT-HYACINTHE  
**MEMBRE  
COMPLICE**

## **L'exploitation des gaz de schiste, c'est « non », réaffirment les maires**

**Saint-Hyacinthe, le 13 mars 2014** – Le projet de loi 37, visant à interdire l'exploitation des gaz de schiste, ne va pas assez loin, affirment les maires de la MRC des Maskoutains dans un mémoire qui devait être présenté aujourd'hui devant la Commission des transports et de l'environnement. La dissolution de l'Assemblée nationale, le 5 mars, a mis fin aux travaux de la Commission, mais le conseil des maires a tenu à rappeler sa position sur le sujet.

Pour les élus, il est clair que l'exploitation des shales gazifères est incompatible et inconciliable avec l'agriculture et le développement du secteur agroalimentaire sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Le projet de loi 37 interdisant l'exploitation du gaz naturel dans le schiste se limitait à un moratoire d'une durée de cinq ans, mais cette position a été jugée insuffisante par les élus.

« La MRC est reconnue comme la capitale de l'agroalimentaire au Québec et Saint-Hyacinthe a un statut international de technopole en matière de production, de transformation, de formation et de recherche dans le domaine agroalimentaire. C'est une fierté pour nous et cette vocation ne doit en aucun cas être remise en question par une politique gouvernementale. Nous ne voulons pas d'un moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste, mais bien le bannissement de toute exploitation du gaz naturel dans le schiste sur notre territoire », a précisé madame Francine Morin, préfet de la MRC.

Depuis 2010, la MRC profite de toutes les tribunes qui lui sont offertes afin d'exprimer haut et fort sa position dans ce dossier. Cette année-là, c'est au Bureau d'audiences publiques pour l'environnement, le BAPE, qu'elle a déposé un mémoire en ce sens.

En 2012, lors de la séance du 15 août, le conseil des maires a adopté une résolution indiquant qu'il « s'oppose, tant pour le futur que pour le présent, au développement de l'industrie gazière basée sur l'exploitation des shales gazifères sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains, étant donné que cette industrie va à l'encontre de l'intérêt public et est inconciliable avec la protection du territoire agricole, la protection des eaux souterraines, et le développement des activités agricoles et de l'industrie agroalimentaire qui constituent la priorité, la signature et la richesse de la MRC des Maskoutains ».

Enfin, en septembre 2013, c'est auprès de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec que la MRC a de nouveau fait valoir son point de vue. Tout en consentant un accord de principe aux objectifs de la politique énergétique proposée par le gouvernement du Québec, les maires ont réitéré avec force que tout projet énergétique, quel qu'il soit, ne pourrait pas concurrencer ou mettre en péril les activités premières de la MRC, soit la production agricole et l'industrie agroalimentaire.

« Notre positionnement comme capitale agroalimentaire du Québec ne peut en aucun cas être menacé par une exploration du sous-sol de notre territoire afin de trouver du gaz naturel dans le schiste. Nous continuerons de marteler ce message tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas l'assurance que notre territoire sera définitivement protégé », a conclu madame Morin.

Source : Denyse Bégin  
Agente de communication  
MRC des Maskoutains  
450 774-3141

[dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca)



NOUVEAUX COMPTEURS

## VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? NOUS AVONS LES RÉPONSES.

Arrivant bientôt à la fin de leur vie utile, tous les compteurs d'Hydro-Québec doivent être progressivement remplacés. Depuis l'automne 2012, déjà 1,3 million de compteurs de nouvelle génération ont été installés. Hydro-Québec prévoit remplacer les 2,5 millions restants d'ici 2018, ce qui permettra à tous les clients de profiter des multiples avantages de cette nouvelle technologie :

- Facturation basée sur des données réelles plutôt qu'estimées
- Meilleure détection et meilleur suivi des pannes
- Relève à distance de la consommation
- Suivi de la consommation à partir de l'Espace client
- Technologie fiable, sécuritaire et sans danger pour la santé

Vous vous posez des questions sur cette nouvelle technologie ?  
N'hésitez pas à communiquer avec nous.

Visitez le [compteurs.hydroquebec.com](http://compteurs.hydroquebec.com) ou composez le  
1 855 462-1029

### *UN CHANGEMENT SIMPLE, RAPIDE ET SANS FRAIS*

Au moins 30 jours avant l'installation, Hydro-Québec vous envoie une lettre et un feuillet explicatif. Vous n'avez aucune démarche à faire pour l'installation du nouveau compteur.



**Les Serres  
Beauregard inc.**

135, Rang Charlotte  
Saint-Liboire QC  
J0H 1R0

T 450.793.2765  
F 450.793.2580

**Plantes d'intérieur**

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*

Patrick Lapierre  
**450 791-2765**

R.R.Q. 0282-0100-01

Conception et réalisation  
d'aménagement paysager

- SERVICE D'ARCHITECTE
- ENTRETIEN COMPLET



Combinaison pavé uni et enchaîne

Profitez de votre terrain

735, ave Sainte-Anne,  
Saint-Hyacinthe,  
Québec J2S 5G6  
Télécopieur : 450-771-4037  
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca

*Jean-Yves*  
**Tremblay**  
arpenteur-géomètre

**450-771-4224**



**Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.**

NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE



140, Carré du Boisé, St-Liboire  
(Québec) J0H 1R0



Téléphone: (450) 793-2936  
Télécopieur: (450) 793-2080

**GÉRARD DION**  
**& FILS**  
inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

FERME-COMMERCE  
INDUSTRIE-RÉSIDENCE  
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL  
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ  
Pierre et Serge Dion  
154, St-Patrice  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481  
1 800.808.4481  
Fax: 450.793.4485

**R.G.N.M.**  
Services S.E.N.C.

*Ébénisterie,  
Reproduction & Restauration  
de meubles antiques*

**450.793.4012**

1615, rang St-Édouard  
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0



**Esthétique**  
*Cathy*

*Cathy Bérubé*  
propriétaire

42, Bouvier, St-Liboire QC J0H 1R0 **450 793.4058**

Excavation  
217, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

**Sylvain Plante**  
F.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE POTES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PRIGNE DE DÉBICHÈMENT • GODET EN V

*Sylvain* : 450 793-2534 *Berni* : 450 793-2535






## Maryse Morin

Courtier immobilier agréé  
maryse.morin@viacapitale.com

**450 250 0555**

viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203  
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5  
F 450 250 0556



>> On connaît le marché



## Pharmacie Nicolas Borri Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri  
54 St-Patrice  
St-Liboire (QC)  
J0H 1R0  
T (450) 793-4466  
F (450) 793-4861

Lun. Mar. Vend.  
9h30 à 18h00

Mer. Jeu.  
9h30 à 20h00

Sam.  
9h30 à 17h00

Dim.  
Fermé

Livraison gratuite

membre affilié à



## Anne

la petite cordonnière

95 St-Joseph St-Liboire

J0H 1R0 Québec

450-793-4944

lucanne.ls@hotmail.com



Heure d'ouverture

Mardi au Vendredi

9:00 à 18:00 heures

Samedi de 9:00 à 14:00

## ANNONCEZ

## VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible  
pour vous faire connaître davantage.  
Appelez votre bureau municipal.

**450.793.2811**

Massothérapie  
et Esthétique  
Jocelyne Laplante

Certificat cadeau disponible  
reçu d'assurance

- Massage suédois
- Massage aux pierres chaudes
- Enveloppement corporel
- Facial
- Épilation à la cire
- Maquillage etc.

17, rue Quintal, Saint-Liboire

Prendre rendez-vous au **450-793-4551**



ENTREPRENEUR  
GÉNÉRAL

169, rue Morin, Saint-Liboire  
Québec J0H 1R0  
Tél.: 450 793-4963  
Cell.: 450 278-0111  
Fax: 450 793-4983  
Courriel: richard@c-r-d.ca  
www.constructionsdeslandes.ca



salon de toilettage

tél.: 450 779.2988 sur rendez-vous



Salon Ginette Robert

Coiffure pour toute la famille

450 793-4664  
jgrobot@hotmail.com

75, rue Gabriel  
Saint-Liboire, QC  
J0H 1R0



SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**Luc Bergeron, CPA auditeur, CGA**  
Associé

EPR inc.  
450, av. St-Joseph, bureau 200  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5  
www.eprquebec.com

Tél.: 450 774-7165 #232  
Télécopieur: 450 774-1589  
luc.bergeron@eprquebec.com

Un membre indépendant de Groupe EPR Canada inc.

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMEDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES



www.megareseau.com

▲ Photocopie  
▲ Imprimerie

T 450.773.5877  
1 800 337.5877  
F 450.773.5977

*Konique Charpentier*

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

info@megareseau.com



Propriétaires:

*Anne-Marie Scott, pâtissière*  
*Patrick Bernier, cuisinier*

450-793-4430  
126, rue Saint-Patrice  
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
COMPLEXE H TELIER



**A&R ÉLECTRIQUES**  
Les entreprises électriques A&R Ltée



*Ginette St-Onge, Mtl.*  
*Normand St-Onge, Mtl.*  
*Mathieu St-Onge, Est.*

T. 450 253-8690 514 456-8690  
F. 450 253-0017

COMPLEXE H TELIER

www.arelectrique.ca

# ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

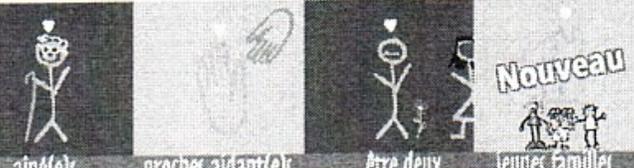
Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation  
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0



www.coopauxp'titssoins.com  
**450 771-0605**



Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

Patrice Dion  
Représentant

Ferme: (450) 793-2774 Rés.: (450) 793-4310  
(450) 793-2780



**FERME CERPAJO INC.**

156, RANG CHARLOTTE  
ST-LIBOIRE (QUEBEC)  
J0H 1R0

TRAVAUX À FORFAIT DE TOUT GENRE

SEMENCE  
FENAISSON  
BATTAGE  
LABOUR  
NIVELLEMENT  
DÉNEIGEMENT  
DIVERS



RÉSIDENTIEL  
COMMERCIAL  
RÉNOVATION

RBQ: 8002-8984-89

info@pmmorin.com - www.pmmorin.com

Pascal Morin: 450.278.4275  
Francis Morin: 450.278.4278



*Centre de Rénovation A.L. Inc.*  
*Vitrierie Maskoutaine*  
*Serrurerie A.L. Inc.*

2740 Boul. Laurier Est  
 Saint-Hyacinthe, Qc  
 J2R 1P8

Tél: (450) 773-3408  
 Fax: (450) 773-9753



André Leroux  
 Président  
 RBQ231D-0340-16



[www.campinglaliberte.com](http://www.campinglaliberte.com)

PROPRIÉTAIRES  
 Jean-Yves et  
 Huguette Fontaine

345 sites enchanteurs  
 ...à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Tél: 450 793-2716



## ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible  
 pour vous faire connaître davantage.  
 Appelez votre bureau municipal.  
**450.793.2811**

## ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible  
 pour vous faire connaître davantage.  
 Appelez votre bureau municipal.  
**450.793.2811**

# MISSION IMPOTS-CIBLE

- 🕒 Services fiscaux & financiers
- 🕒 Service à l'année, rapide et personnalisé
- 🕒 Déclarations de revenus pour particuliers & entreprises
- 🕒 Déclarations TPS / TVQ pour entreprises
- 🕒 Remboursement maximum garanti
- 🕒 Travail garanti

**Sur rendez-vous**  
 Karina Dionne, B.A.A.  
 27, rue Paquette  
 Saint-Liboire (Qc)  
 J0H 1R0

[info@mission-impots-cible.com](mailto:info@mission-impots-cible.com)  
 (450) 793-2225 • Fax : (450) 793-2211

[www.mission-impots-cible.com](http://www.mission-impots-cible.com)



# Desjardins

## Caisse du Plateau maskoutain

Conjuguer avoirs et êtres

**Siège social :**

**Heures d'ouverture**

151, rue Gabriel  
Saint-Liboire QC J0H 1R0  
Tél. : 450-793-4491  
Fax : 450-793-4905

lundi, mardi, mercredi : de 9 h 30 à 15 h 00  
jeudi : de 9 h 30 à 20 h 00  
vendredi : de 9 h 30 à 16 h 00

**Centre de services :**

**Heures d'ouverture**

1199, rue Principale  
Saint-Dominique QC J0H 1L0  
Tél. : 450-773-1359  
Fax : 450-773-5489

lundi, mardi, mercredi : de 10 h 00 à 15 h 00  
jeudi : de 10 h 00 à 20 h 00  
vendredi : de 10 h 00 à 16 h 00

Courriel : [caisse.t90004@desjardins.com](mailto:caisse.t90004@desjardins.com)